

MICHEL BLANCHARD > HISTOIRES DE CONFIANCE.. ET DE PEUR

Cahier Sports,
page 9



La Presse
cyberpresse.ca



En prolongation, Cahier Sports, page 3

Voler sur terre

Cahier Actuel, page B1

Gueules de samouraïs

Cahier Arts+Spectacles, page C1



MONTRÉAL | VENDREDI 18 JANVIER 2002 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 118^e ANNÉE > NO 87 > 64 PAGES > 6 CAHIERS | 65 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.

La Santé doit faire appel aux infirmières retraitées

MARC THIBODEAU

Faute de candidates compétentes en mal de travail, le réseau de la santé a dû se tourner vers des infirmières à la retraite à l'automne pour faire face à la surcharge de travail découlant de la campagne de vaccination contre la méningite.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, pas moins de 300 infirmières retraitées ont été directement sollicitées par l'Ordre des infirmières du Québec (OIQ) pour venir prêter main-forte à leurs pairs.

Ni les régies régionales ni le ministère n'ont cependant été capables de préciser hier à *La Presse* quel pourcentage d'entre elles avaient répondu positivement à l'appel. Quelques CLSC de la région montréalaise ont cependant confirmé avoir fait appel à des retraitées.

L'initiative de l'OIQ reflète le fait que le nombre d'infirmières qualifiées cherchant activement un emploi dans ce domaine est pratiquement tombé à zéro, indique la porte-parole de l'organisme, Sylvie Vallières.

Le plus récent relevé, daté du 31 mars 2001, indique qu'environ 96 % des quelque 65 000 infirmières inscrites en bonne et due forme auprès de l'ordre professionnel disent occuper un emploi dans leur domaine.

Une autre tranche de 2000 infirmières disait ne pas avoir d'emploi, mais l'OIQ estime que cet état de fait reflète plus leur volonté qu'un manque de travail.

« La marge de manoeuvre de ce côté est rendue mince. Il y en a qui ne veulent plus revenir pour des raisons personnelles, un bébé par exemple, d'autres parce qu'elles n'aiment pas les conditions dans le réseau », note M^{me} Vallières.

Voir INFIRMIÈRES en A2

RECHERCHÉS!



PHOTOS AFP

Le ministre de la Justice, John Ashcroft, accompagné du chef du FBI, a rendu publique hier une vidéo dévoilant le visage de cinq terroristes présumés membres du réseau Al-Qaeda se préparant à des opérations suicide. L'un d'eux, Khalid ibn Muhammad al-Juhani (en gros plan) exhibe son fusil-mitrailleur AK-47 avec son nom peint en arabe sur la bandoulière. Le ministre de la Justice a fait valoir qu'avec la publication de ces images, les autorités souhaitent que le public contribue à retrouver « le plus vite possible » ces personnes considérées comme dangereuses. Nos informations en page A5.

Ottawa s'engage à remettre ses prisonniers aux Américains

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Les soldats canadiens qui seront déployés en Afghanistan remettront les prisonniers talibans qu'ils captureront aux Américains, nonobstant le traitement que leur réserveront les États-Unis, a indiqué hier le ministre de la Défense, Art Eggleton.

Le ministre, qui comparait devant le comité de la Défense des Communes, a immédiatement

été pris à partie autant par les députés de l'opposition que par ses collègues libéraux qui s'opposent vigoureusement à ce que le Canada soit complice des Américains. Ces derniers refusent d'accorder aux talibans capturés les droits consentis aux prisonniers de guerre en vertu de la convention de Genève.

M. Eggleton a indiqué que le Canada n'avait pas les installations nécessaires pour accueillir ces prisonniers. Le ministre de la

Défense se rendra par ailleurs à Edmonton aujourd'hui afin d'y saluer des militaires du régiment Princess Patricia qui doivent partir pour l'Afghanistan au cours des prochains jours. Il s'est dit convaincu que les États-Unis traiteront les prisonniers d'une manière qui est conforme au droit international et à la convention de Genève.

Voir PRISONNIERS en A2

La présence de lobbyistes préoccupe Pauline Marois

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Pauline Marois avoue se poser des questions devant la place occupée par les lobbyistes auprès du gouvernement du Québec. « Est-ce que cela mérite un meilleur encadrement? En tout cas, cela mérite sûrement une réflexion », a soutenu hier M^{me} Marois.

Elle réagissait à la manchette de *La Presse* qui a révélé qu'André Desroches, ami de longue date et organisateur du ministre de l'Industrie, Gilles Baril, agissait comme lobbyiste généreusement rétribué par des sociétés publiques ou des entreprises privées désireuses de faire avancer leur dossier auprès du ministère de l'Industrie ou d'Investissement Québec.

Dès son arrivée au pouvoir en 1996, Lucien Bouchard s'était engagé à légiférer pour encadrer les interventions de ces démarcheurs qui se font payer pour intervenir auprès de leurs contacts — souvent des amis — au sein du gouvernement. Le projet n'avait toutefois pas abouti.

M. Baril, actuellement en vacances au Mexique avec M. Desroches — et leur famille respective —, n'a pas répliqué hier aux révélations de *La Presse*. Mais son attachée de presse, Hélène Laurin, a dit qu'il n'y avait rien là d'illégal. M. Desroches, comme lobbyiste avec sa firme Oxygène 9, avait par exemple obtenu 50 000 \$ de la STCUM pour être aller chercher une subvention du ministère de l'Industrie.

Autre exemple, la Société du parc des Îles a confirmé hier à *La Presse* que M. Desroches allait obtenir 300 000 \$ sur trois ans, pour être allé chercher une subvention de 1,5 million du fonds de lutte antitabac pour remplacer la commandite de Benson & Hedges pour les feux d'artifice. Or, ce fonds géré par Gilles Baril sous Lucien Bouchard avait été créé précisément pour aider les événements touristiques à faire face au retrait de la commandite des compagnies de tabac.

Voir LOBBYISTES en A2

Attentat dans une salle de bal

Un Palestinien armé a ouvert le feu hier soir dans une salle de bal de Hadéra, au nord de Tel-Aviv, tuant six Israéliens avant d'être abattu à son tour. Il s'agit du premier attentat contre des civils depuis l'appel à l'arrêt des attaques anti-israéliennes lancé le 16 décembre par le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. Selon la police, l'homme, armé d'un fusil automatique M-16, a tiré des rafales sur l'assistance qui célébrait la première communion d'une fillette.

Voir nos informations en A9

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Arts et spectacles	C1-C8	Loteries	A2, B6
- télévision	C4	Monde	A9
Bandes dessinées	E8	Mots croisés	E8, S10
Bridge	E6	Mot mystère	E8
Décès	E7	Petites annonces	E4
Éditorial	A10	- immobilier	E4
Êtes-vous		- marchandises	E5
observateur?	E4	- emploi	E5
Feuilleton	E8	- automobile	E5, E6
Forum	A11	- affaires	D2
Horoscope	E6	Politique	A4, A6

La Presse Affaires

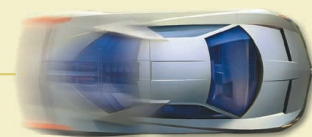
MÉTÉO Voir S16

Ciel variable
Maximum -6 > minimum -20

1
3
4
6

6 21924 98765 1

AUTO 2002



CAHIER SPÉCIAL AUTO DEMAIN DANS **La Presse**

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



La nouvelle chanson française

De retour de Paris, Alain Brunet vous présente sur trois jours six artisans de la chanson française encore peu connus de ce côté de l’Atlantique, mais qui ne tarderont pas à s’imposer. Demain, faites connaissance avec Bertrand Burgalat, musicien, compositeur et réalisateur très doué, ainsi que Keren Ann et Benjamin Biolay, le tandem gagnant qui a aidé Henri Salvador à pondre son splendide album *Chambre avec vue*.

À lire demain dans le cahier *Arts et Spectacles*

2 > AUJOURD’HUI SUR CYBERPRESSE



> Les recettes de Ricardo Larrivée
[cyberpresse.ca/recettes](#)

> Répondez aux lettres des lecteurs
[cyberpresse.ca/lecteurs](#)

> Tous nos chroniqueurs sur le Web
[cyberpresse.ca/chroniqueurs](#)

3 > À VENIR CETTE SEMAINE



> Michel Piccoli

Une rencontre avec cet acteur éblouissant dans *Je rentre à la maison*, demain dans le Cinéma



> La génération X a 40 ans

Ou’est devenue cette génération apathique et blasée? Demain dans Actuel



> Les infirmières

Une série sur cette profession mal aimée. À lire demain, dimanche et lundi

LOTERIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 9-4-7 > À quatre chiffres : 6-2-0-5

SUITES DE LA UNE

| EXPOS |

Suite de la page A1

La saison dernière, la masse salariale des Expos s’élevait à environ 32 millions. Elle devrait attendre 40 millions cette année. Le baseball majeur exploitera-t-il l’équipe avec une masse salariale supérieure à celle de l’an dernier? Et quand la transition sera-t-elle complétée? Quatre joueurs sont admissibles à l’arbitrage: Javier Vazquez, Orlando Cabrera, Carl Pavano et Michael Barrett. Les Expos doivent déposer leurs offres financières aujourd’hui afin de respecter la convention collective. En Floride, les joueurs des Marlins, qui sont dans la même situation, se sont fait dire de s’adresser à Beinfest...

À Washington en 2003

Washington est donc la première candidate en lice pour accueillir la franchise des Expos après une saison passée sous tutelle.

« Je serais très surpris que la tutelle dure plus d’une année », a admis hier Bob DuPuy, adjoint de Selig. À Washington, les deux groupes qui tentent d’amener une équipe dans la capitale des États-Unis ont exprimé leur satisfaction.

« Cela nous permet de voir un peu de lumière au bout du tunnel », a déclaré Fred Malik, qui dirige un groupe d’hommes d’affaires intéressés à amener une équipe à Washington.

« Nous ne nous attendions pas à cela. Il s’agit en fait de la nouvelle la plus encourageante à venir du bureau du commissaire. »

Washington n’a plus d’équipe depuis 1971. La deuxième version des Sénateurs avait alors déménagé au Texas pour y devenir les Rangers. Depuis, des politiciens, des

hommes d’affaires et des amateurs de baseball de Washington se plaignent, parfois avec beaucoup de vigueur, et le lobbying n’a jamais cessé. Des équipes en difficulté ont souvent reçu la visite des gens de Washington. En 1996, les Aeros de Houston ont bien failli y être transféré. Il suffisait de « garantir » un nouveau stade, ce qui a été rejeté par référendum.

« Nous n’avons jamais cessé d’espérer, a dit William Collins, qui est à la tête d’un groupe d’intéressés. Le baseball majeur a toujours reconnu l’importance de la région de Washington, notamment depuis les grands progrès économiques et démographiques réalisés au sud de la ville. » La course est maintenant engagée entre le groupe de Malik, qui représente le centre-ville de Washington, et celui de Collins, qui propose un

stade dans une banlieue de la Virginie. Hier, les deux groupes semblaient sur le point de faire front commun.

« Nous pourrions travailler ensemble, a dit Malik. Est-ce que nous pourrions nous entendre? Je suis sûr que oui. » « Si nous pouvons amener une équipe dans la capitale, nous inviterions le groupe de Bill à se joindre à nous. »

Une nouvelle équipe pourrait disputer ses matchs au stade RFK — l’ancien domicile des Senators — pendant deux ou trois ans, pendant la construction d’un nouveau stade. Mais une telle décision forcerait les Orioles de Baltimore et son propriétaire, Peter Angelos, à déposer une plainte. Ce dernier a toujours dit que sa concesssion souffrirait financièrement de la présence d’un club rival dans la région.

| LOBBYISTES |

Suite de la page A1

D’autre part, Raymond Bréard, directeur général du PQ, qui s’était retiré d’Oxygène 9 à son retour en politique, a confirmé hier que l’espace occupé par cette compagnie sur le boulevard Saint-Laurent, à Montréal, était la propriété de la firme de publicité LG 2. Et LG 2 est la firme qui a décroché le contrat pour la campagne de cinq millions lancée cet automne par le gouvernement sur le thème « Agir ».

Hier, la ministre Pauline Marois a tenu à souligner que le recours

aux lobbyistes n’était pas nécessaire pour faire affaire avec le gouvernement du Québec.

« Il faut clairement dire que toutes les sociétés, toutes les entreprises et tous les citoyens du Québec peuvent avoir accès sans intermédiaire à des services gouvernementaux, sans avoir à utiliser quelque intermédiaire que ce soit. La présence d’un intermédiaire n’accélère pas les choses », a dit M^{me} Marois. Toutefois, « il y a des institutions, des entreprises qui souhaitent pro-

céder autrement et qui le font. Mais le gouvernement a toujours été très clair à cet égard: on est au service des citoyens, nos institutions sont à l’écoute des gens et répondent aux demandes selon des critères très objectifs », a insisté M^{me} Marois.

La vice-première ministre a refusé de commenter le fait que M. Baril ait pris ses vacances avec M. Desroches. « Je ne porterai pas de jugement, les personnes en cause sont responsables », a-t-elle dit. « Chacun assume ses responsabili-

tés. En dehors de la vie officielle chacun fait ses choix. Je ne commenterai pas ce que fait M. Baril, j’ai le plus grand respect pour mon collègue », a-t-elle dit.

Présent au point de presse, le maire de Québec Jean-Paul L’Allier a été plus critique. « Celui qui accepte la proximité permanente d’un lobbyiste autour de lui, on l’a vu souvent à Ottawa, cela a créé des problèmes. » Selon lui, clairement, M. Baril n’a pas eu une bonne idée en partant en vacances avec un lobbyiste.

De son côté, le ministre des Transports, Guy Chevette, a commenté que « sur le plan éthique, cela pourrait être *questionnable*, mais quand il y a des liens d’amitié de 10 à 15 ans derrière ça... »

« Je connais André Desroches, il a déjà travaillé personnellement pour Gilles Baril, c’est mon voisin de comté. Qu’ils aillent en vacances ensemble, cela ne me fait pas frissonner », a ajouté M. Chevette refusant de « juger ses collègues sur la place publique ».

| PRISONNIERS |

Suite de la page A1

« Je n’ai aucune raison de croire que les prisonniers ne sont pas traités d’une manière qui respecte le droit international », a-t-il dit.

Au cours des derniers jours, de nombreuses associations des droits de l’homme ont exprimé leur inquiétude sur les conditions de détention des 80 prisonniers afghans incarcérés à la base navale de Guantanamo à Cuba. Ils ont été transportés à cette base menottés et parfois enchaînés, cheveux et barbe rasés et ils sont détenus dans des cellules en plein air, aux murs grillagés et entourés de clôtures surplombées de barbelés. En outre, ils n’ont pas droit à un avocat.

Le haut commissaire de l’ONU aux droits de l’homme, Mary Robinson, s’est dite préoccupée de la situation, faisant valoir que ces détenus devraient être considérés comme des prisonniers de guerre. Amnistie interna-

tionale a de son côté dénoncé le traitement « dégradant » accordé aux prisonniers.

Mais les États-Unis soutiennent que ces talibans ou membres présumés du réseau Al-Qaeda d’Oussama ben Laden sont des combattants hors la loi et non pas des prisonniers de guerre et ne jouissent ainsi d’aucune protection prévue par la convention de Genève.

Le Canada a dépêché quelque 750 soldats en Afghanistan afin de participer à la force de stabilisation dirigée par les Américains dans la région de Kandahar. Les soldats participant à cette mission périlleuse ont comme mandat de neutraliser les forces talibanes en fuite et de démolir les camps d’entraînement de l’organisation terroriste Al-Qaeda, quitte à participer à des opérations de combat.

Hier, le député libéral John Godfrey a soutenu que les Américains ont vraisemblablement

blement d’ores et déjà contrevenu au droit international et à la convention de Genève dans la façon dont ils ont traité les prisonniers. Il a ajouté que le Canada sacrifie ses valeurs et sa souveraineté en ne s’élevant pas contre cette façon de faire. « Quel que soit leur statut, ces individus demeurent des êtres humains. Avant de nous engager plus à fond, nous devons tirer cette chose au clair. (...) La façon dont nous nous comportons à l’étranger est une expression de ce que nous sommes en tant que peuple », a déclaré le député libéral de la région de Toronto.

Son collègue libéral, Bernard Patry, s’est demandé si le Canada ne s’apprêtait pas à violer la convention internationale en sachant que les soldats canadiens remettront leurs prisonniers aux autorités américaines et qu’ils ne seront pas traités comme des prisonniers de guerre.

Le leader du NPD, Alexa McDonough, a

ajouté que le Canada ne peut rester insensible au concert de protestations à l’échelle internationale au sujet des conditions de détentions des prisonniers.

« Si des soldats canadiens devaient capturer des talibans, nous allons les traiter d’une manière raisonnable, tout en respectant la convention de Genève. Nous nous attendons à rien de moins de la part de nos alliés. Si nos alliés devaient agir autrement, nous conserverons toute notre souveraineté sur nos troupes en tout », a déclaré le ministre Eggleton. Il a toutefois refusé de dire si le Canada se gardait la possibilité de rappeler ses soldats si les États-Unis violaient la convention de Genève, estimant qu’il s’agissait d’une question hypothétique.

« Plus je vous écoute parler, plus je deviens inquiet », a lâché le député Godfrey à un moment donné durant le témoignage du ministre Eggleton.

| INFIRMIÈRES |

Suite de la page A1

Hydro Précision

Dans le premier paragraphe du texte titré Hydro hausse ses tarifs de 55 % pour des milliers de PME, paru à la une du cahier Affaires le jeudi 17 janvier, il aurait fallu lire: verront leur facture d’électricité doubler d’ici mai 2003.

D’autre part, l’évaluation du nombre d’entreprises touchées que fait la Fédération canadienne de l’entreprise indépendante est contestée par Hydro-Québec qui soutient que la mesure touche plus près de 3000 entreprises et non près de 5000.

L’organisme avait lancé en 1999 un programme de retour à la profession visant près de 3500 infirmières qui avaient abandonné le domaine faute d’emploi depuis le début des années 90. Du lot, 600 ont accepté de reprendre le travail, généralement après avoir suivi un programme de mise à jour.

« On a fait le plein de ce côté », note M^{me} Vallières, qui juge le taux de retour très positif.

Du côté de la Fédération des infirmières du Québec, on voit les choses d’un oeil moins enthousiaste. « La campagne n’a pas donné grand-

chose. Le réseau étant dans une situation assez difficile, beaucoup d’infirmières ne veulent pas revenir », note la porte-parole du syndicat, Micheline Poulin.

L’OIQ avait tiré la sonnette d’alarme en 1999 en annonçant que la province se dirigeait vers une importante pénurie d’infirmières dès 2005, en raison notamment du nombre considérable de départs à la retraite à venir.

Une série de mesures ont depuis été mises de l’avant pour corriger le problème, rappelle M^{me} Vallières, qui insiste sur le fait que la campagne

de retour à la profession n’était qu’une des multiples avenues retenues pour éviter le pire.

Plusieurs établissements collégiaux et universitaires mettront notamment de l’avant en septembre 2002 un nouveau programme DEC-baccalauréat qui vise à accroître le nombre d’infirmières bachelières.

La directrice du module des sciences infirmières de l’Université du Québec à Trois-Rivières, Michèle Côté, a expliqué hier que ce nouveau programme permettra aux étudiants de compléter leur formation en cinq ans plutôt que six.

LA GUERRE AU TERRORISME

Al-Qaeda n'aurait pas produit d'arme de destruction massive

Associated Press

WASHINGTON — Malgré l'intérêt prêté à Al-Qaeda pour les armes de destruction massive, les autorités américaines ont conclu provisoirement que le réseau d'Oussama ben Laden n'avait pas pu produire des armes chimiques, bactériologiques ou radioactives.

Des recherches dans une quarantaine d'endroits utilisés par Al-Qaeda en Afghanistan ont permis de trouver des documents, diagrammes et éléments qui montrent « un appétit pour les armes de destruction massive », a souligné mercredi le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld.

Parmi 50 lieux allégués d'Al-Qaeda, 45 ont été passés au crible, selon les autorités américaines. M. Rumsfeld a toutefois reconnu pour le moment qu'il n'y avait pas de « preuves tangibles » que le réseau Ben Laden était en possession d'armes de destruction massive. Il a ajouté avoir vu les photos de petits fûts suspects, dont le contenu n'a pas encore été analysé, récemment trouvées dans d'anciens lieux utilisés par Al-Qaeda.

« De l'extérieur, on dirait des armes de destruction massive », a-t-il affirmé. « Il y a des choses dessus qui permettent de penser qu'il y a quelque chose de mauvais à l'intérieur et nous allons le vérifier ».

D'autres responsables ayant demandé l'anonymat ont souligné que les réceptifs ne mesuraient pas plus de 15 centimètres de haut et portaient des inscriptions en cyrillique révélant une possible origine russe. Ils ont ajouté qu'elles étaient probablement inoffensives et précisé qu'Al-Qaeda nourrissait un intérêt pour des armes factices, chimiques ou autres.

De grandes ambitions

Le réseau de ben Laden avait de grandes ambitions en matière d'armes de destruction massive, mais il n'en n'était qu'aux balbutiements, selon des sources américaines. Un responsable précise que les substances et le matériel retrouvés en Afghanistan sont si rudimentaires qu'ils ressemblent à ceux utilisés dans les cours de chimie au lycée.

Le Pentagone se concentre sur la fouille des anciens camps et cachettes d'Al-Qaeda en Afghanistan et sur l'interrogatoire des membres du réseau. Le but est de chercher des indications sur d'autres projets éventuels d'attentats (en dehors de ceux du 11 septembre) et sur les liens du groupe avec des pays en possession d'armes chimiques, bactériologiques ou nucléaires. Il s'agit également de trouver des indices qui permettraient de retrouver Oussama ben Laden et le mollah Mohammed Omar. « Nous pensons toujours qu'ils sont (en Afghanistan) », a souligné M. Rumsfeld.

La Croix-Rouge rencontre les prisonniers de Guantanamo

Agence France-Presse

GUANTANAMO, Cuba — Une délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est arrivée hier à la base américaine de Guantanamo à Cuba pour rencontrer individuellement les prisonniers transférés d'Afghanistan, sur fond de polémique sur leurs conditions de détention.

L'équipe du CICR est composée de quatre personnes, arrivées de Floride pour une visite qui devrait durer plusieurs jours. Le CICR a précisé qu'elle comptait notamment un médecin et un responsable capable de parler plusieurs des langues utilisées par les détenus.

« Nous allons observer le traitement et les conditions de détention (des prisonniers) et nous partagerons nos conclusions avec l'autorité qui les détient », a précisé à son arrivée Urs Boegli, membre de la délégation du CICR.

Après l'arrivée hier d'un nouveau groupe de 30 détenus, 110 personnes transférées d'Afghanistan sont actuellement détenues à Guantanamo.

Leur identité n'a pas été communiquée par le Pentagone, mais entre six et 10 sont de nationalité britannique et française, a affirmé un porte-parole du CICR à Genève, Darcy Christen.

Selon les autorités américaines, qui détiennent aussi 343 personnes en Afghanistan, « les prisonniers sont traités de manière très humaine ». « Je suis sûre que c'est ce que le CICR va constater », a indiqué la porte-parole du Pentagone, Victoria Clarke.



Chargement du cargo *Oriental Bay* au port d'Halifax, hier. Washington craint que des terroristes ne cherchent à faire exploser une bombe nucléaire dissimulée dans un bateau lors d'un transit dans un port.

Les ports canadiens devront se plier aux exigences des É.-U.

Des agents de douanes américains pourraient être affectés aux ports de Montréal, Halifax et Vancouver

ROBERT RUSSO
Presse Canadienne

WASHINGTON — Un refus d'Ottawa de collaborer au plan américain de surveillance en ce qui a trait aux armes de destruction massive transportées par bateau pourrait paralyser certains ports canadiens, a prévenu hier le responsable américain des douanes, Robert Bonner.

Les États-Unis craignent que des terroristes du mouvement Al-Qaeda, ou tout autre groupe extrémiste, ne cherchent à faire exploser une bombe nucléaire dissimulée dans un bateau lors d'un transit dans un port américain, a soutenu M. Bonner. Cette politique de Washington pourrait affecter plusieurs ports dans le monde.

« Qu'arriverait-il au port d'Halifax, par exemple, s'il devait fermer à la suite d'un attentat ? a demandé M. Bonner, lors d'une conférence. L'économie de cette région dépend grandement du transbordement des marchandises et de la circulation des navires. Je crois qu'il est dans l'intérêt du Canada de prévenir toute atteinte à ses ports. »

Le meilleur moyen d'éviter un effondre-

ment économique lié à ce genre d'attentat serait de souscrire au plan américain de surveillance, a affirmé M. Bonner.

En ce sens, le Canada et les États-Unis explorent présentement plusieurs scénarios possibles, dont la mise en place d'agents de douanes américains aux ports de Montréal, Halifax et Vancouver. « Ils ne fouilleraient pas chaque conteneur, a précisé un représentant de l'ambassade canadienne, mais seulement certains. » Des agents canadiens pourraient aussi être affectés à la surveillance des navires qui se dirigent vers le Canada à partir de certains ports américains.

« Lorsqu'on parle de bombe nucléaire, il faut prévenir, parce qu'au moment où l'on découvre le colis dans le conteneur, il est déjà trop tard » a insisté le responsable des douanes américaines.

Selon Erik Lupien, représentant du Syndicat des agents de douanes du Canada, les Américains seraient déjà prêts à envoyer leurs agents au Canada. Du côté américain, on affirme que les discussions sont avancées et que beaucoup de progrès ont été faits, mais qu'aucune disposition n'a encore été prise. Il resterait quelques détails à finaliser, a précisé M. Bonner.

Ces détails pourraient inclure l'installation d'appareils de détection de type rayons X et rayons gamma dans les ports canadiens et du monde entier.

« Rien de nouveau »

Il y a déjà 130 agents de douanes américains postés dans les différents aéroports internationaux canadiens. Aucun d'eux n'est armé. Selon la porte-parole de Douanes et Accises Canada, Colette Gentes-Hawn, il n'y a donc rien de nouveau dans le fait d'avoir des agents américains en service en sol canadien.

Environ 16 millions de conteneurs sont entrés aux États-Unis l'an dernier. Seulement 2 % de ceux-ci ont été inspectés à fond. Par ailleurs, environ 15 % des bateaux de marchandises en provenance des États-Unis ont été fouillés.

Même si les vérifications ne garantissent pas une protection absolue, il serait impensable de ne pas essayer, a soutenu Bonner, qui a insisté sur les retombées terribles d'une bombe nucléaire dans un port.

« Cela pourrait tuer des milliers de personnes. Il est difficile de se représenter le genre de carnage que cela causerait. »

Vaste coup de filet en Grande-Bretagne

Un dirigeant allégué d'Al-Qaeda inculpé

Agence France-Presse

LEICESTER, Angleterre — Deux Algériens, dont un dirigeant allégué d'Al-Qaeda, ont été inculpés et huit autres personnes soupçonnées de terrorisme ont été arrêtées hier à Leicester (centre), lors du coup de filet le plus important en Grande-Bretagne depuis le 11 septembre.

Lors de raids menés à l'aube à huit adresses différentes, la police locale et des officiers de Scotland Yard ont arrêté au total 11 hommes, âgés de 23 à 40 ans : huit d'entre eux dans le cadre de la loi antiterroriste, les trois autres pour infraction à la législation sur l'immigration.

Des perquisitions ont eu lieu dans les huit maisons ainsi que dans un domicile du nord-ouest de Londres.

Ce coup de filet, dans le cadre d'une enquête antiterroriste menée au niveau européen selon la police, est le plus important en Grande-Bretagne depuis les attentats du 11 septembre aux États-Unis.

La police a toutefois précisé que les 11 personnes interpellées ne l'avaient pas été à la demande du FBI américain, et qu'elles n'étaient pas soupçonnées d'être directement liées aux événements

du 11 septembre. Les deux Algériens, arrêtés à une date non précisée, ont pour leur part été inculpés hier pour leurs liens avec Al-Qaeda, l'organisation islamiste terroriste d'Oussama ben Laden, principal suspect des attentats de New York et Washington.

Le premier, Baghdad Meziane, 36 ans, a été inculpé pour son « rôle dirigeant au sein d'Al-Qaeda », ainsi que pour incitation à des actes de terrorisme à l'étranger.

Son compatriote, Brahim Benmerzoug, âgé de 30 ans, a pour sa part été inculpé pour son appartenance à cette organisation islamiste interdite en Grande-Bretagne. Il a également été inculpé pour possessions de 19 cassettes vidéo susceptibles d'inciter à la haine raciale.

Les deux hommes, sans emploi, font également l'objet de plusieurs chefs d'accusation pour financement d'activités terroristes.

Ils ont brièvement comparu hier après-midi devant un tribunal de la ville de Leicester, où ils résident. Les échanges ont été traduits par un interprète. Le juge les a placés en détention provisoire dans l'attente d'une nouvelle comparution le 24 janvier.

Le sort des prisonniers décidé après des interrogatoires

Associated Press

WASHINGTON — Le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld a refusé de dire hier combien de temps les États-Unis retiendront les centaines de prisonniers capturés dans le cadre du conflit afghan, affirmant qu'il voulait recueillir le maximum d'informations sur eux avant de décider de leur sort.

Lors d'une conférence de presse commune avec le ministre indien de la Défense George Fernandes au Pentagone, M. Rumsfeld a déclaré que tous les prisonniers seraient interrogés avant qu'une décision soit prise sur leur avenir.

Le gouvernement Bush a laissé entendre que des tribunaux militaires pourraient juger les personnes soupçonnées de soutenir le terrorisme et les attentats du 11 septembre.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

GUIDE
OFFICIEL

SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS 2002

Place Bonaventure - du 25 au 28 janvier
Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans

La Presse

Le Parti libéral du Canada devra revoir son organisation au Québec

ANDRÉ NOËL

Le départ d'Alfonso Gagliano va entraîner des changements appréciables à la section québécoise du Parti libéral du Canada (PLC), dont il était le lieutenant, soulignent des militants du parti. M. Gagliano avait en effet amené de proches collaborateurs avec lui.

Le plus important était Giuseppe Morselli, qui est devenu responsable du comité des finances du PLC-Q. Jadis, M. Morselli a succédé à M. Gagliano à la tête de la commission scolaire Jérôme-LeRoy, dans l'est de l'île de Montréal.

Important homme d'affaires de Saint-Léonard, M. Morselli était président du Buffet Trio, où se tenaient plusieurs réunions politiques. Pendant quelques années, le groupe Devesco — propriétaire de Beaver Asphalt — était un de ses associés. (Devesco a été fondé par Tommy D'Errico, ancien responsable des finances au Parti libéral du

Québec.) Le Buffet Trio a fermé ses portes il y a un an et demi, mais la compagnie existe toujours, sous le nom de Gestion de services alimentaires Trio.

M. Morselli n'a pu être joint. Une employée de Trio a fait savoir qu'il se trouvait en Floride. Une employée du PLC-Q, Irène Marcheterre, a dit au cours d'un bref entretien qu'elle ignorait s'il allait garder son poste de responsable des finances, mais cela serait très étonnant, ont ajouté d'autres militants, qui ont demandé qu'on taise leur nom.

Le nouveau lieutenant du PLC au Québec, le ministre Martin Cauchon (nommé à la Justice), voudra en effet changer l'équipe et nommer ses propres collaborateurs. S'il n'agit pas vite, il pourrait être pris de court par Denis Coderre (nommé à la Citoyenneté et à l'Immigration), qui a toujours voulu devenir lieutenant du parti au Québec.



Alfonso Gagliano

Le directeur général du PLC-Q, Daniel Dezain, pourrait se voir offrir un poste dans la fonction publique et être remplacé par Benoît Corbeil, 38 ans. Ce dernier, ancien chef de cabinet du ministre libéral provincial Pierre Paradis, a occupé le poste de directeur général du PLC-Q pendant trois ans et demi. Il a démissionné de ce poste en mars dernier pour se présenter aux élections municipales de Montréal, aux côtés de l'ancien maire Pierre Bourque, mais il a été battu. Il a ensuite travaillé avec le ministre Brian Tobin, qui souhaitait se lancer dans la course à la direction du PLC. M. Tobin s'était fait promettre plusieurs engagements financiers mais avait reçu peu d'espèces sonnantes; il a annoncé lundi qu'il se retirait de la vie politique.

De son côté, la présidente du PLC-Q, Françoise Patry, épouse de Bernard Patry, député de Pierrefonds-Dollard, souhaite devenir présidente du PLC national, en remplacement de Stephen Ledrew.

Financement

Ces derniers temps, le financement du PLC-Q a connu certains déboires. MM. Gagliano et Morselli avaient reçu le mandat du con-

seil de direction du PLC-Q de recueillir un million de dollars à un cocktail spécial en octobre dernier. Les billets se vendaient 500 \$, mais il s'en est vendu moins que prévu et le cocktail a rapporté seulement 400 000 \$. Le PLC-Q a des dettes d'environ deux millions de dollars à la Banque Nationale.

MM. Gagliano et Morselli, ainsi que Burril Wiseman, un autre responsable du financement, se plaignaient que les souscripteurs habituels du parti étaient sollicités par des candidats à la direction du parti, ce qui rendait les campagnes de financement plus difficiles. Dans tout le Canada, les candidats les plus importants peuvent aller chercher 25 millions de dollars chacun.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas le parti lui-même, situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, qui fait les collectes de fonds les plus importantes. En l'an 2000, selon des chiffres non officiels, l'Agence libérale fédérale, située au 1000, rue Saint-Antoine Ouest, aurait recueilli 20 millions de dollars seulement au Québec.

Le directeur des communications du PLC à Ottawa, Aurèle Gervais, a catégoriquement nié ces chiffres. Officiellement, l'Agence libérale fé-

dérale a recueilli une vingtaine de millions de dollars dans tout le Canada en 2000, a-t-il dit. Des militants soulignent toutefois que, là comme dans tous les partis politiques, bien des fonds ne sont pas déclarés.

L'Agence libérale fédérale a deux activités très importantes : le cocktail et le repas du premier ministre. « Nous avons eu un cocktail pendant les Fêtes à l'hôtel Windsor, a précisé Claire O'Connell, directrice générale de l'Agence pour le Québec. Un repas est prévu le 2 mai. Nous nous occupons aussi du Club Laurier. »

Selon nos sources, l'Agence recueille environ deux millions de dollars au cours de chaque activité du premier ministre. Elle est présidée par l'homme d'affaires Paul Massicotte, président du groupe Alexis Nihon.

Mme O'Connell a rappelé que les gens doivent payer 1000 \$ pour devenir membre du club Laurier. Ils peuvent donner plus. Les présidents du club au Québec sont l'ancien ministre Marc Lalonde et le sénateur Léo Kolber. Les membres de ce club sélect sont invités, chaque été, à une réception dans les jardins de la résidence du premier ministre à Ottawa.

La Colombie-Britannique inflige une saignée à sa fonction publique

DIRK MEISSNER
Presse Canadienne

VICTORIA — Le gouvernement de la Colombie-Britannique a commencé, hier, à procéder aux plus importantes mises à pied dans l'histoire de la fonction publique au Canada.

Au moins 11 700 emplois seront supprimés et les services gouvernementaux seront, en moyenne, amputés de 25% de leurs effectifs. Certains ministères subiront même des compressions de plus de 50% de leur personnel.

Les mises à pied auront lieu au cours des trois prochaines années, mais plusieurs employés du gouvernement — certains comptant près de 30 années de service — ont reçu dès hier leur avis de congédiement.

Le gouvernement libéral de la province veut supprimer 1,9 milliard de dépenses pour équilibrer son budget d'ici 2004. « C'est raisonnable, c'est responsable, c'est la bonne chose à faire, a déclaré le premier ministre Gordon Campbell. Nous avions un gouvernement qui était fondamentalement impossible à soutenir. »

Au cours des années 1990, les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario avaient adopté des programmes de restrictions budgétaires qui prévoyaient des mises à pied et des réductions de dépenses, mais les compressions annoncées en Colombie-Britannique sont encore plus importantes.

Le premier ministre albertain, Ralph Klein, avait aboli 20% des postes au sein de

la fonction publique de sa province et Mike Harris, le premier ministre ontarien, avait réduit la taille de son gouvernement de 22%.

En Colombie-Britannique, on prévoit que 3300 emplois seront supprimés d'ici à mars 2003. Le gouvernement de la province comptait environ 38 000 employés avant que les compressions ne soient annoncées.

Bataille syndicale

Les syndicats de la Colombie-Britannique ont promis de se battre contre ces mises à pied qui, selon eux, vont paralyser les services publics de la province et plonger la Colombie-Britannique dans une récession encore plus importante.

La Colombie-Britannique a enregistré la plus importante hausse du taux de chômage au pays, le mois dernier, alors que l'économie de la province continue de chanceler en raison des milliers de mises à pied dans l'industrie forestière — en raison, notamment, du conflit sur le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis.

Le ministre des Finances de la province, Gary Collins, a défendu la décision de son gouvernement de réduire de 25% l'impôt des particuliers au printemps dernier après que les libéraux eurent pris le pouvoir et mis fin à deux mandats consécutifs des néo-démocrates.

« Je veux m'attaquer au problème de front. Et il est très clair que lorsque le déficit structurel atteint trois, quatre ou cinq milliards de dollars, des baisses d'impôts de 2 milliards \$ ne sont pas à la source du problème. »



Photo Presse Canadienne

Un groupe de fonctionnaires de la Colombie-Britannique manifestait hier alors que le premier ministre Gordon Campbell et son ministre des Finances annonçaient les plus importantes mises à pied dans l'histoire de la fonction publique au pays.

Les propos de John McCallum mal reçus par les milieux financiers

PASCALE BRETON

LA DÉCLARATION du nouveau secrétaire d'État aux institutions financières internationales, John McCallum, sur les taux d'intérêt des cartes de crédit a causé un certain malaise dans les institutions financières.

Cette déclaration a surpris de la part d'un ancien économiste en chef de la Banque Royale, également ancien doyen de la faculté des arts de l'Université McGill et longtemps professeur d'économie dans plusieurs institutions.

« M. McCallum est membre du Parlement canadien. Il peut choisir de s'exprimer sur les sujets de son choix. Nous respectons ses commentaires, c'est un privilège qu'il possède », a déclaré Jacques Hébert, directeur du secteur Québec de l'Association des banquiers du Canada (ABC) en pesant ses mots.

« Sa sortie publique a de l'impact, mais il y a des nuances à apporter », souligne pour sa part André Chapleau, directeur des relations de presse au Mouvement Desjardins en rappelant du même souffle que les caisses ont été les seules à baisser le taux d'intérêt de leurs cartes de crédit avant les Fêtes.

Les associations de consommateurs se réjouissent quant à elles de l'intervention du parlementaire, mais doutent de l'impact qu'aura sa déclaration. « Il doit y avoir de meilleurs outils pour qu'on puisse se défendre. En reflétant ce que pensent les citoyens, c'est un véritable cri du cœur que M. McCallum a lancé », dit Nathalie Saint-Pierre, directrice d'Action réseau consommateur, en préconisant l'implantation d'un mécanisme proportionnel entre le taux directeur de la Banque du Canada et les taux d'intérêt.

Rien ne peut garantir le risque couru par les institutions financières avec les cartes de crédit, souligne Jacques Hébert, de l'ABC. « Si on met ensemble le fait que ce sont des

prêts non garantis, qu'il y a beaucoup de fraudes et que les coûts d'exploitation sont très élevés, ça explique à notre avis que les taux demeurent où ils sont », rétorque-t-il.

Quelque 40 millions de cartes de crédit sont en circulation au Canada. Environ 50 % des détenteurs acquittent la totalité de leur dû à la réception de leur compte, mais 19 millions de comptes affichent un solde.

Le taux d'intérêt des cartes de crédit se situe autour de 18 % tandis que celui des cartes à taux réduit est d'environ 10 %. Les taux des cartes commerciales des grands magasins ou des pétrolières peuvent atteindre 28 %.

Plusieurs associations soulignent aussi la facilité avec laquelle il est possible de se procurer une carte de crédit. « Plus on rend le crédit accessible, plus les gens risquent de s'endetter et il y a donc plus de pertes pour les institutions. Qu'elles fassent une enquête plus rigoureuse. Une personne peut être en mesure de payer chaque mois le minimum sur sa carte, mais jamais de le payer totalement pour s'en sortir », précise Julie Plamondon, directrice adjointe du Service d'aide au consommateur, un organisme de Shawinigan.

Une opinion que ne partage pas le milieu bancaire. « Les gens ont l'impression que l'émission de cartes est libérale, mais nous avons des critères très stricts. Sinon, ce serait ridicule d'en donner à plus de personnes et de risquer davantage de pertes », répond Raymond Chouinard, conseiller principal des affaires publiques chez RBC Banque Royale.

En 1998, le député libéral Denis Paradis, nommé mardi secrétaire d'État pour l'Amérique latine, l'Afrique et la francophonie avait soulevé un débat similaire en préparant un projet de loi pour réglementer les frais bancaires.



Transférez dès aujourd'hui vos soldes à l'une des cartes MasterCard *signées* Banque Nationale et bénéficiez d'un taux de 5,9 % pour 3 mois*.



BANQUE NATIONALE

VOUS SEREZ PLUS À L'AISE

* Sujet à l'approbation du crédit. Offre valide jusqu'au 28 février 2002. Détails en succursale.

LA GUERRE AU TERRORISME

Washington dévoile cinq nouveaux suspects

Le FBI ignore s'ils sont toujours en vie

PATRICK ANIDJAR
Agence France-Presse

WASHINGTON — Les autorités américaines ont diffusé hier des images vidéo récupérées en Afghanistan, montrant des terroristes présumés membres d'Al-Qaeda se préparant apparemment à des opérations suicide.

Le procureur général John Ashcroft et le chef du FBI Robert Mueller ont à cette occasion appelé les Américains à leur fournir toutes les informations possibles relatives à ces supposés terroristes dont Washington ignore le sort.

Cet enregistrement de bonne qualité, d'une durée d'une minute et demie, est un montage réalisé par le FBI de plusieurs cassettes vidéo trouvées par les forces spéciales américaines en Afghanistan dans la maison de Mohammed Atef, l'un des principaux lieutenants d'Oussama ben Laden.

Atef aurait été tué durant les bombardements. Il est soupçonné d'avoir fomenté les attentats contre deux ambassades américaines en Afrique, à Nairobi et Dar es-Salaam, en 1998.

Diffusées sans son, lors d'une conférence de presse de M. Ashcroft, ces images évoquent les enregistrements amateurs de groupes terroristes qui lancent des opérations suicide contre Israël à partir des territoires palestiniens ou du Liban.

Elles montrent «de jeunes hommes qui délivrent un message appelant au martyre», a affirmé le Procureur général, en évoquant des «terroristes qui vont se suicider».

Les images diffusées par le ministère ne montrent que trois hommes, identifiés comme étant Abd

al-Rahim, Muhammad Said Ali Hassan, et Khalid ibn Muhammad al-Juhani.

Leur photo ainsi que celles de deux autres supposés terroristes ont été rendues publiques par les autorités américaines. L'un est Ramzi Binalshihb, tandis que le cinquième homme n'a pas été identifié, a précisé M. Ashcroft.

Tous portent la barbe et ont, sauf un, la tête couverte d'un keffieh à damiers.

À ce stade, Binalshihb est le seul dont le nom était déjà paru dans la presse. Ce ressortissant yéménite est soupçonné d'avoir été lié au principal exécutant supposé des attentats du 11 septembre, Mohamed Atta. Ce dernier se trouvait à bord du vol 11 d'American Airlines qui s'est écrasé contre la tour nord du World Trade Center à New York.

Binalshihb est suspecté d'être membre d'une cellule d'Al-Qaeda basée à Hambourg, en Allemagne, dont relevait également Atta. À la différence de ce dernier, Binalshihb n'a pas réussi à obtenir un visa d'entrée aux États-Unis avant les attentats, a indiqué M. Ashcroft.

Il est également soupçonné d'avoir contribué, de Hambourg, à des transferts de fonds aux terroristes présumés du 11 septembre. Il est recherché par les autorités allemandes.

Al-Juhani, assis sur des couvertures, a été filmé alors qu'il s'adressait à la caméra en exhibant son fusil-mitrailleur AK-47 avec son nom peint en arabe sur la bandoulière. Les deux autres, al-Rahim, vêtu de noir et la tête découverte, et Ali Hassan, se contentent de parler devant l'objectif.

«Ces hommes ont été entraînés



Le procureur général John Ashcroft, accompagné du directeur du FBI, Robert Mueller, ont présenté un extrait d'enregistrements saisis en Afghanistan dans lequel on voit cinq individus réclamer de nouveaux attentats suicide. Les enregistrements ne sont pas datés.

pour perpétrer des opérations terroristes suicide», a martelé M. Ashcroft qui a confié ne pas savoir où ils se trouvaient et s'ils étaient vivants.

Cet enregistrement, dont la date n'a pas été communiquée, n'a pas fourni aux enquêteurs des informations sur d'éventuelles attaques terroristes contre les États-Unis ou d'autres cibles dans le monde, a indiqué M. Ashcroft.

Il a fait valoir qu'avec la publication de ces images, les autorités souhaitaient que le public contri-

bue à retrouver «le plus vite possible» ces personnes considérées comme dangereuses.

«Ces hommes peuvent être par-

tout dans le monde», a dit M. Ashcroft en soulignant que ces images, avaient été transmises aux polices du monde entier.

Soldes

**CHANGEMENT DE DECOR
DU 5 AU 20 JANVIER**

Les soldes entrent en scène chez Roche-Boboïs. Soyez aux premières loges pour profiter de prix irrésistibles sur les salons cuir ou tissu, chambres, salles à manger, ainsi que sur les petits meubles, tapis et accessoires.

Derniers jours

MONTRÉAL. 505, AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY. H3A 3H2. TÉL. (514) 350-9070.

www.roche-bobois.com

ENCAN PUBLIC

EXPOSITION
Les sam. et dim. 19 et 20 janv.
de 10 h à 17 h
ENCAN
Le dim. 20 janvier à 13 h et
du lundi 21 au jeudi 24 janvier
à 19 h (chaque soir)

**INCLUANT: MEUBLES
NEUFS ET ANCIENS, ANTIQUITÉS, LUSTRES,
OBJETS DE COLLECTION
ET BIJOUX.**

MEUBLES DE SALLE À MANGER

SOFAS NEUFS, EN CUIR

PIANO

ÉPÉE DE SAMURAI

CONSOLES

VAISSELIER

BRONZES

**EMPIRE I®
ENCANS EMPIRE
5500, rue Paré
Montréal (514) 737-6586
www.empireauctions.com**

PATEK PHILIPPE

ROLEX

GUCCI

MOTEUR TURBOCOMPRESSÉ

INTÉRIEUR EUROPÉEN RAFFINÉ

CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ INNOVATRICES

68 PIEDS CUBES D'ESPACE UTILITAIRE**

La Volvo V40. C'est le temps de changer

votre façon de voir la vie dans une Volvo. Et vice versa.

VOLVO

pour la vie

LA RÉVOLUTION ELLE SE POURSUIT À VOLVOCANADA.COM ET CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE VOLVO.

3,9%⁺

Taux de financement.

Le prix de détail suggéré du fabricant pour la Volvo V40 2002 commence à 32 495,00 \$. *Taux de location de 5,9 % offert sur tous les nouveaux modèles 2002. Offre temporaire faite par l'intermédiaire des concessionnaires Volvo participants et des Services financiers Automobiles Volvo du Canada sur approbation de crédit. À titre d'exemple, location d'une Volvo V40 2002: 398,74 \$ par mois, pendant 48 mois avec dépôt de garantie de 3 875,00 \$ ou échange équivalent. Le coût total de location est de 19 139,52 \$. Prix d'achat à l'échéance du bail de 14 583,80 \$. Le prix peut varier en fonction de l'équipement ajouté. Kilométrage limité à 20 000 km par an (frais de 0,08 \$ par kilomètre excédentaire). *Taux de financement de 3,9 % offert sur tous les nouveaux modèles 2002. Exemple de financement : Pour 25 000 \$ à 3,9 % pendant 36 mois, le paiement mensuel se chiffre à 736,99 \$. Coût total de l'emprunt: 1 531,64 \$. Le concessionnaire peut réduire le prix de vente/location. Frais de transport et de livraison de 1 050,00 \$, taxes, immatriculation et assurance en sus. Tous les détails chez votre concessionnaire Volvo. **Parmi les voitures examinées dans le segment des berlines intermédiaires. ©2002 Automobiles Volvo du Canada Ltée. «Volvo. pour la vie» est une marque de commerce de Automobiles Volvo du Canada Ltée. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Visitez notre site www.volvocanada.com.

Laval VOLVO LAVAL div. de: Boulevard St-Martin Auto 1430, boul. St-Martin Ouest (450) 667-4960	Brossard VOLVO DE BROSSARD 9405, boul. Taschereau (450) 659-6688	Montréal UPTOWN VOLVO 4900, rue Paré (514) 737-6666	Pointe-Claire VOLVO POINTE-CLAIRE 15, Auto Plaza (514) 630-3666	Saint-Léonard JOHN SCOTTI AUTO LTÉE 4315, boul. Métropolitain Est (514) 725-9394	Saint-Hyacinthe AUTOMOBILES CHICOINE INC. 855, rue Johnson (450) 771-2305	Sainte-Agathe FRANKE VOLVO 180, rue Principale (819) 326-4775
--	--	---	---	--	---	---

+

« Le Québec ne reçoit pas la crème de l'immigration »

La déclaration du député péquiste de Saint-Maurice crée des remous

Presse Canadienne

SHAWINIGAN — Le député péquiste de Saint-Maurice et vice-président de l'Assemblée nationale, Claude Pinard, a tenu hier des propos controversés en déclarant que le Québec n'obtenait pas la « crème de l'immigration ».

« Ce n'est pas un problème unique à notre région (la Mauricie). Je

pense que c'est pas mal pareil partout au Québec. Le taux de natalité est à la baisse, les jeunes quittent les régions. Et quand on regarde du côté des immigrants, on n'a pas la crème de l'immigration », a-t-il déclaré lorsqu'il discutait des problèmes de démographie que connaît le Québec.

Invité à préciser sa déclaration, M. Pinard a expliqué qu'il faisait simplement référence au fait que d'autres pays pouvaient être plus attrayants pour les personnes qui choisissent ou qui sont contraintes à émigrer.

« Ce que je veux dire, c'est que

c'est peut-être plus intéressant, pour eux, de s'installer ailleurs, notamment aux États-Unis, pour toutes sortes de raisons comme le climat, la situation économique ou la qualité de vie », a-t-il soutenu.

Les propos du vice-président de l'Assemblée nationale ont fait sourciller Ramon Salas, bénévole au Comité d'accueil aux Néo-Canadiens et représentant des communautés culturelles au sein du Conseil régional de développement de la Mauricie.

M. Salas a indiqué que la déclaration du député de Saint-Maurice est décourageante pour les organismes qui travaillent en accueil et en

intégration des immigrants.

« Je trouve que ces propos sont pour le moins étonnants, surtout quand on sait qu'ils ont été formulés par un homme politique important, dont le parti a beaucoup fait pour récupérer des pouvoirs d'Ottawa en matière d'immigration et de sélection des immigrants », a souligné M. Salas.

Il a mentionné que « si on ne reçoit pas la crème des immigrants, il n'y a que le gouvernement à blâmer », puisque le Québec a la possibilité de sélectionner ses immigrants.

Statistiques à l'appui, M. Salas affirme que les immigrants de la

Mauricie ont su tailler leur place dans la société, particulièrement sur les plans social et économique. « En 1996, il y avait 3055 immigrants en Mauricie. De ce nombre, 48 % avaient une formation post-secondaire et 34 % avaient même un diplôme universitaire. »

Il rappelle également que le taux de chômage, toujours en 1996, était de seulement 7,6 pour cent chez les immigrants, ce qui était aussi inférieur à la moyenne nationale. « Le taux d'assistés sociaux est aussi plus bas chez les immigrants, et le salaire moyen de ceux qui ont un emploi est plus élevé », a noté M. Salas.

Le N.-Brunswick renâcle à payer la traduction des arrêtés municipaux

MONCTON — Si le ministre fédéral Stéphane Dion croit que toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick devraient traduire leurs arrêtés municipaux dans les deux langues officielles, le ministre de la Justice de la province, Brad Green, rétorque que « la majorité des Néo-Brunswickois ne trouveraient pas cette idée raisonnable ».

Plus tôt cette semaine, le ministre responsable des Langues officielles, Stéphane Dion, avait suggéré que le gouvernement néo-brunswickois oblige toutes les municipalités de la province à publier leurs arrêtés en français et en anglais.

Selon Brad Green, une telle mesure n'est pas réaliste. « Je pense qu'une majorité de

néo-brunswickois diraient que ce n'est pas raisonnable que des villes comme Caraquet, Shippagan et Lamèque aient à traduire leurs arrêtés municipaux en anglais. C'est la même chose avec des communautés comme Saint Andrews. Cependant, il y a des villes où l'on retrouve une forte population d'une minorité linguistique, que ce soit de langue française ou anglaise. C'est très différent pour ces

communautés », a souligné M. Green.

Le ministre précise que le gouvernement Lord rendra une décision dans le dossier Charlebois d'ici quelques jours, à savoir s'il interjette appel de la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick contraignant les municipalités de la province à adopter et à traduire leurs arrêtés municipaux en anglais et en français.

La voir (ou du moins) Hors-voie, conduisez de façon responsable. ©2001 Land Rover Canada. Pour louer votre voiture de sécurité, les ceintures de sécurité et les dispositifs de sécurité passive ne constituent pas une protection adéquate. Le PDSE du modèle Freelander SE 2002 illustré est de 38 800 \$ avant les frais de préparation et de transport de 995 \$, les taxes, l'immatriculation et les accessoires. Le concessionnaire peut exiger un prix différent. Le prix peut changer sans préavis. Consultez votre concessionnaire.



**HÉRITIER DE NOTRE PLANÈTE.
VOICI LE FREELANDER.**

FREELANDER 2002
À PARTIR DE 34 800 \$

LE TOUT NOUVEAU LAND ROVER est issu d'une longue tradition de voyageurs et compte parmi les véhicules conçus pour vous conduire aux confins de la terre. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il offre de solides caractéristiques, comme un moteur V6 et une traction à quatre roues motrices permanente. Le Freelander offre tout le plaisir d'une conduite sur route et hors route grâce à ses quatre freins tout-terrain munis du système antiblocage et son contrôle de traction électronique. Compte tenu qu'il est offert à partir de 34 800 \$, on peut ajouter que le Freelander compte parmi...

les véhicules les mieux conçus pour parcourir la terre.

Visitez le site landrover.com ou téléphonez au 1 800 FINE4WD.

BATAILLE DES ÉCOLES

Des parents acadiens gagnent une première manche en Cour suprême

ISABELLE RODRIGUE
Presse Canadienne

OTTAWA — Les minorités linguistiques de tout le pays suivront sûrement de très près le sort qui sera réservé à l'appel de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), qui vient d'être accueilli favorablement par la Cour suprême du Canada.

Hier, le plus haut tribunal du pays annonçait qu'il acceptait d'entendre l'appel de l'organisme qui veut faire reconnaître le droit d'un juge à s'assurer de l'application réelle de son jugement.

« C'est important non seulement pour les francophones de la Nouvelle-Écosse, mais c'est important pour toutes les minorités francophones au pays », souligne Gerald C. Boudreau, président de la FPANE.

En juin 2000, le juge Arthur J. Leblanc, de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, statuait que le gouvernement de la province devait mettre sur pied dans les plus brefs délais des écoles francophones homogènes pour les Acadiens qui devaient, jusque-là, se contenter d'écoles mixtes. À la demande de la FPANE, le juge s'engageait à rencontrer régulièrement les deux

parties afin de s'assurer de l'application de son jugement.

Un an plus tard, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse renversait en partie la décision du juge Leblanc, interdisant du coup à un magistrat d'exercer des fonctions de surveillance à la suite d'un jugement. Malgré tout, les enfants acadiens ont franchi les portes des premières écoles homogènes en septembre 2001.

PANE soutient que, sans cette obligation pour la province de rapporter l'avancement des travaux devant le juge, les écoles se feraient probablement encore attendre.

« C'est une question de principe. On n'arrête pas là. On ne veut absolument pas que ce précédent juridique demeure comme il a été établi par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse. C'est préjudiciable pour les minorités francophones », explique M. Boudreau.

L'organisme explique que plus le temps passe, plus les risques d'assimilation sont grands. Les écoles totalement francophones n'ont été allouées aux Acadiens qu'en 2000, après une longue bataille, par le jugement Leblanc.

La Cour suprême du Canada annoncera plus tard quand la cause sera entendue.

Le Bloc québécois part en mission à Mexico

Presse Canadienne

OTTAWA — Convaincu de l'importance de nouer des liens solides avec le Mexique et de faire entendre la voix du Québec, une délégation du Bloc québécois est sur le point de s'envoler vers Mexico pour discuter de mondialisation et de ses impacts.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, doit rencontrer des membres du gouvernement mexicain, des représentants syndicaux et des chefs d'entreprises. Deux députés du Bloc, Francine Lalonde et Yves Rocheleau l'accompagneront. Il sera question de sujets tels le pé-

mètre de sécurité nord-américain et la possibilité de l'établissement d'une monnaie commune aux pays de l'Amérique du Nord.

M. Duceppe veut poursuivre les discussions amorcées il y a un an sur l'établissement d'un Fonds de développement des Amériques. Ce fonds, proposé par le président mexicain Vicente Fox, servirait à aider les pays plus pauvres à amoindrir les impacts de la mise en oeuvre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), prévue en 2005. « Le principal objectif de cette mission est de faire connaître l'appui qu'on accorde à cette idée », a indiqué M. Duceppe.

3007220A

3018621

LE NOUVEAU FREELANDER • DISCOVERY • RANGE ROVER



L'EXPÉRIENCE LAND ROVER

Des découvertes dont on ne disait pas tout.

LES ARCHIVES OUBLIÉES

CE SOIR 19 h



Astral Media



Des procès dont on croyait tout savoir.

DOSSIERS JUSTICE

CE SOIR 20 h — L'affaire du Juge Flahiff



Un monde de découverte

3016451

la Grande LIQUIDATION ANNUELLE

Tous les items en liquidation sont vendus avec leurs pleines garanties du manufacturier.

des modèles 2001 discontinués 10 à 60% de rabais!

ROGERS **AT&T**

Panasonic

Téléphone SCP Tri Mode numérique

Plan 25\$/mois incluant 1050 minutes par mois (50 min. de jour & 1000 min. sons et week-ends)

Prix régulier 199\$

Rabais Centre Hi-Fi 100\$

Seulement 99\$

De plus, recevez un crédit de 125\$

2 accessoires GRATUITS étuit & chargeur pour auto. Valeur de 49\$

TX210 Sur nouvelle activation. Plan de 2 ans. Détails sur place

Magnétoscopes

JVC

Magnéscope VHS 4 têtes

• Télécommande • Têtes 19 microns • Facilité "Plug & Play" HRA37

Reg.: 119

99

100 en stock!

JVC

Magnéscope Hi-Fi stéréo

• "Plug and play" • Télécommande • 17 têtes 19 microns HRA57

Reg.: 149

128

150 en stock!

Panasonic

Hi-Fi stéréo avec télécommande univer.

• Entrées AV avant • Ajustement auto., horloge VCR Plus PVV4621

Reg.: 199

177

50 en stock!

Lecteurs DVD

KENWOOD

Lecteur DVD/CD

• Sortie numérique & optique • Télécomm., DV502

Reg.: 299

188

100 en stock!

JVC

Lecteur DVD/CD 3 disques

• Sortie pour composantes vidéo • Télécommande multi-marques XVM565

Reg.: 399

248

40 en stock!

KENWOOD

Lecteur DVD/CD 5 disques

• Sortie pour composantes vidéo • Télécommande DV4070

Reg.: 899

488

25 en stock!

Panasonic

Caméscope VHS-C avec viseur couleur & stabilisateur d'image automatique

• Lampe automatique • Fondu couleur numérique • Titrage automatique • Horodateur pré réglé • Adaptateur PlayPak inclus PVD300

Reg.: 549

398

16 en stock!

JVC

Caméscope numérique Mini DV avec écran couleur LCD 3" & zoom numérique 250x

• GRDV1505 • Plus de 680,000 pixels • Lampe automatique • Télécommande toutes fonctions

Reg.: 1299

698

15 en stock!

SONY

Caméscope 2.5" avec son PCM Stéréo

• CCD 460,000-pixel • Zoom 560X • LiNK jack • Super NightShot DCRTRV130

Reg.: 999

788

35 en stock!

Panasonic

Caméscope numérique Mini DV avec écran couleur LCD & zoom numérique 250x

• PVDV100 • Plus de 680,000 pixels • Stabilisateur d'image • Caméra numérique intégrée

Reg.: 999

598

15 en stock!

SANYO

Micro chaîne compacte avec lecteur CD

• Platine cassette • Télécommande DCD170

Reg.: 249

188

75 en stock!

JVC

Amplificateur multi-canaux / Enceintes "sub" intégrée

• Live Surround • Égaliseur numérique • Double Cassette • 3 disques chargers • Télécommande MVS5

Reg.: 349

298

100 in stock!

Panasonic

Mini système Dolby Pro-Logic cinéma maison avec chargeur 5 disques

• Sortie pour "sub" • Horloge & minuterie • Télécommande SCAK77

Reg.: 499

348

30 en stock!

Mini-systèmes

JVC

Micro chaîne compacte avec lecteur CD

• Synchronisateur AM/FM stéréo • Hyper grave FSSD7

Reg.: 499

333

100 en stock!

SONY

Micro chaîne compacte avec lecteur CD

• Lecture Verticale du disque • Télécommande CMTX1

Reg.: 499

377

75 en stock!

SONY

Mini chaîne Dolby Digital Prêt AC3 / 5 Disques

• MHCZ30AV • Enceintes 3 voies • Double platine • Télécommande

Reg.: 699

544

60 en stock!

Récepteurs AV

KENWOOD

Récepteur Dolby Digital / 500 watts / Télécomm.,

Reg.: 299

198

20 en stock!

SONY

Récepteur Dolby Digital / 500 watts / Télécomm.,

Reg.: 499

344

25 en stock!

Technics

Récepteur Dolby Digital DTS / 500 watts / Télécomm.,

Reg.: 699

397

40 en stock!

Lecteurs CD

KENWOOD

Lecteur CD 5 disques à plateau carousel CD403

Reg.: 199

147

60 en stock!

Pioneer

Lecteur CD audio méga chargeur 100 disques

Reg.: 299

198

75 en stock!

zenith

Graveur pour CD-R / CD-RW à double plateau ADR620

Reg.: 599

298

25 en stock!

Ensembles cinéma maison

SANYO

Micro chaîne avec lecteur vidéo DVD / CD audio

• Enceintes 3 voies avec "Sub" intégré • Sortie Dolby Digital DTS • Menu à l'écran DCDVA821

Reg.: 599

377

48 en stock!

SONY

Ensemble Cinéma Maison Lecteur DVD, SACD, CD-R & menu complet à l'écran

• Récepteur AM/FM stéréo avec décodeur Dolby Digital DTS • 5 enceintes satellites 2 voies • Enceintes passives sous or • Télécommande multimarque DAVS3007500

Reg.: 999

644

65 en stock!

Pioneer

Ensemble Cinéma Maison Dolby Digital avec lecteur vidéo numérique DVD / CD incluant "sub" & télécommande programmable

Reg.: 999

777

40 en stock!

Enceintes

Sound Dynamics

Enceintes 2 voies RTS3

Reg.: 349

198

80 en stock!

KENWOOD

Enceintes 3 voies JL558

Reg.: 299

177

50 en stock!

Enceintes

zenith

Enceintes "Tower" 2 voies 702E

Reg.: 599

377

35 en stock!

Enceintes sous-grave

athena

"Sub" 8" 100W

Reg.: 399

277

100 en stock!

zenith

"Sub" 8" 100W

Reg.: 299

198

70 en stock!

SONY

Auto-radio avec lecteur CD (CD-R) face détachable & Télécommande

• Synchronisateur SSIR-EX • 4 X 50 watts • Affichage vert 128K / 12AAA • Horloge CDLX350

Reg.: 249

177

40 en stock!

KENWOOD

Auto-radio avec lecteur de disques CD et afficheur multi-couleurs

• Grande puissance de 4X45 watts • Face détachable (anti-vol) • Horloge KDC416

Reg.: 299

188

55 en stock!

JVC

Récepteur pour auto AM/FM cassette Chargeur lecteur 12 disques CD / CD-R / CD-RW

Reg.: 449

297

80 en stock!

SONY

Amplificateur de puissance

Reg.: 499

397

75 en stock!

SONY

Ensemble de saison avec haut-parleur 10" hyper-grave

Reg.: 249

177

35 en stock!

RCA

Téléviseur 9" COULEUR

Reg.: 299

188

30 en stock!

zenith

Téléviseur 25" STEREO

Reg.: 399

348

50 en stock!

image sur image

Téléviseur 27" STEREO

Reg.: 599

497

50 en stock!

SONY

Téléviseur à projection

• Filtrage numérique 3D • Menu animé à l'écran • 2 synchronisateurs avec image sur image • Son 3D surround (SRS) KP53V90

Reg.: 3299

2777

40 en stock!

JVC

Téléviseur 20" MONITEUR

Reg.: 399

298

50 en stock!

VEGA SONY

Téléviseur 27" WEGA

Reg.: 999

888

75 en stock!

SONY

Téléviseur 32" STEREO

Reg.: 999

888

75 en stock!

SONY

Téléviseur à projection

• KPS5H330 • 1000 / 480p Compatible • Double PIP • Filtrage numérique • Entrées composantes • Balayage progressif • Télécomm. Universelle • Écran protecteur intégré

Reg.: 4499

3488

25 en stock!

Liquidation Extrême!

3 JVC	Caméscope numérique MINI DV avec caméra photo intégrée GRDM50	Reg.: 1499	Liquidation 744
7 JVC	Caméscope MINI DV 2.5" LCD avec caméra photo intégrée GRDM50	Reg.: 1999	Liquidation 1088
15 PANASONIC	Caméscope Mini DV 2.5" LCD avec connections USB PVDV201	Reg.: 1499	Liquidation 977
8 HARMON KARDON	Lecteur 5 disques CD carousel avec accès direct FL8370	Reg.: 549	Liquidation 277
19 PANASONIC	TV VCR COMBO 13" avec radio FM PVC1340	Reg.: 399	Liquidation 288
20 KENWOOD	Lecteur 5 Disques DVD / CD télécommande DV4070	Reg.: 899	Liquidation 477
11 PIONEER	Lecteur 5 Disques DVD / CD télécommande DVC603	Reg.: 549	Liquidation 333
7 SONY	Lecteur DVD / CD avec décodeur DTS intégrée DVP5570	Reg.: 449	Liquidation 249
32 MISSION	Enceintes de luxe 3 voies modèle "Tower" 702e	Reg.: 599	Liquidation 347
20 KENWOOD	Micro Systeme Aluminum AM/FM CD/Cassette NV301	Reg.: 899	Liquidation 444
13 JVC	AM/FM Micro System avec CD / Subwoofer F58000	Reg.: 799	Liquidation 477
27 PANASONIC	260 watts AM/FM mini systemw avec lecteur 5 CD / Cass., SCAK33	Reg.: 349	Liquidation 255
12 RCA	Téléviseur 13" couleur (AC/DC) avec télécommande E13335	Reg.: 299	Liquidation 149
15 SANYO	Moniteur 32" stéréo 500 lignes resolution AVM32D10	Reg.: 999	Liquidation 777
4 HITACHI	Écran 50" à projection, PIP, télécommande univers., SODX01	Reg.: 2199	Liquidation 1677

et toujours

Aucun intérêt, aucun paiement

90 JOURS!

CENTRE HI-FI

ST-LÉONARD GALERIE D'ANJOU LANGELIER 6925 JEAN TALON (514) 257-HIFI	LAVAL Super magasin Aut. Lavelle 3956 AUTOROUTE 440 (450) 688-0561	CENTRE-VILLE RELIERY 385 STE-CATHERINE O. (514) 288-1300	MONTRÉAL Metropolitain Est Lacordaire 5950 METROPOLITAIN EST (514) 254-3800	RIVE-SUD Boul. Taschereau Rue Régent 3929 BOUL. TASCHEREAU (450) 445-5473	POINTE-CLAIRE rue Labrosse boul. Brunswick Autoroute 40 979 BOUL. ST-JEAN (514) 695-9135	MONTRÉAL Fabre Marquette Papineau 1563 MONT-ROYAL (514) 856-0055	VILLE ST-LAURENT COTE VERTU BEAULAC 3500 CÔTE VERTU (514) 856-4030	TERREBONNE 1424, BOUL. MOODY (450) 964-2241	LASALLE CARREFOUR ANGRIGNON (514) 366-9922	MONTRÉAL 7140 ST-HUBERT (514) 273-0655	ROSEMÈRE PLACE ROSEMÈRE (450) 434-3771
--	---	--	--	--	--	--	---	--	---	---	---

Certains produits peuvent être démonstrateurs et ne sont pas disponibles dans toutes nos succursales, mais sont vendus avec pleine garantie du manufacturier. * Sur approbation du crédit. Illustrations à titre de référence. Quantités limitées. Détails sur place.

Un délateur condamné à payer 55 000 \$ à un codétenu qu'il a tenté d'assassiner

Les dommages exemplaires seront payés à même le salaire versé par Québec au délateur

CHRISTIANE DESJARDINS
et ANDRÉ CÉDILOT

DANS UN JUGEMENT qui devrait faire jurisprudence, la Cour d'appel vient d'augmenter de 20 000 \$ la somme que le délateur Serge Quesnel, ex-tueur à gages à la solde des Hells Angels, devra payer à un codétenu, Michel Landry, qu'il a tenté d'assassiner au pénitencier de Donnacona, en 1993.

Selon M^e Jean-René Maranda, avocat de Landry, c'est la première fois qu'un tribunal accorde des dommages exemplaires à une victime de tentative de meurtre. « On n'a pas trouvé d'autre cause, et la Cour d'appel n'en a pas cité non plus. C'est un jugement très important, qui devrait inciter les victimes d'actes criminels, et pas seulement les victi-

mes de tentatives de meurtre, à poursuivre au civil », dit-il.

En calculant les intérêts, c'est une somme d'environ 55 000 \$ que Quesnel devra prélever sur ses économies, amassées à même le salaire de 26 000 \$ par année que lui octroie le gouvernement depuis 1995, et ce jusqu'en l'an 2010, pour ses services de témoin repent. Arrêté en 1995, il a avoué une série de meurtres et autres crimes, a écopé une douzaine d'années de pénitencier, est devenu délateur, et a témoigné pour le ministère public dans des procès, dont ceux de Louis Roy, et Maurice Boucher, qui se sont toutefois soldés par des acquittements.

C'est en 1996, après avoir appris que Quesnel jouissait désormais de bons revenus comme délateur, que Landry a intenté une

poursuite civile de 200 000 \$, pour une tentative de meurtre dont il avait été victime trois ans auparavant. En février 1993, alors qu'ils se trouvaient tous les deux au pénitencier de Donnacona, Quesnel avait tenté de tuer Landry, en lui assénant trois coups de pic artisanal dans le dos. Une fois repenti, Quesnel ne cachera pas ce fait d'armes et dira qu'il avait reçu cette commande d'un autre détenu, Yves Plamondon. Quoi qu'il en soit, Landry a survécu et s'en est même bien tiré, compte tenu de la sévérité des blessures. Aujourd'hui, il n'a plus que de petites cicatrices, qui ne portent pas vraiment ombrage à ses tatouages.

Dans un jugement rendu en 1999, la Cour supérieure avait donné raison à Landry, mais avait réduit ses aspirations pécuniaires à

16 300 \$, dont 10 000 \$ en dommages exemplaires. Jugeant cette somme insuffisante, Landry a porté sa cause en appel, avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Dans leur décision, les juges Morris J. Fish, Jacques Chamberland et René Letarte estiment que les dommages exemplaires doivent être triplés, d'autant plus que c'est la seule forme de punition imposée à Quesnel pour cette affaire. Il n'a jamais été accusé en cour criminelle pour cette tentative de meurtre.

Quant à Quesnel, de tueur à gages qu'il était, il serait devenu un homme d'affaires avisé derrière les barreaux. Il aurait investi son argent à la Bourse, en vue de jouir d'une retraite à sa sortie de prison. Âgé de 31 ans, il devrait être éligible à la liberté conditionnelle en 2007.

Walkerton: les fuites forcent la main au gouvernement

Presse Canadienne

TORONTO — C'est aujourd'hui que le gouvernement ontarien rendra publiques — plutôt que mardi prochain comme il l'avait prévu — les conclusions de l'enquête judiciaire faisant suite à la tragédie de Walkerton, parce que certaines informations contenues dans le rapport ont été dévoilées à la Presse Canadienne, qui en a fait état mercredi.

« Je suis furieux qu'on ait à ce point manqué de respect envers les citoyens de Walkerton », a déclaré le procureur général de l'Ontario, David Young. « Ils méritent mieux. Et nous (le gouvernement) ferons tout notre possible pour tenir la promesse que nous avons faite aux gens de Walkerton. Nous rendrons le rapport public demain, et ils auront les réponses qu'ils attendent. »

Des sources familiaires avec le rapport, qui ont demandé à garder l'anonymat, ont déclaré à la Presse Canadienne que les frères Stan et Frank Koebel y étaient désignés comme les principaux responsables de la catastrophe.

En mai 2000, sept personnes sont mortes et 2300 sont tombées malades à Walkerton, une municipalité de 5000 habitants située dans le sud-ouest de l'Ontario, à la suite de la contamination de l'eau par une souche mortelle de la bactérie E.coli.

Selon les sources, le juge Dennis O'Connor a conclu que les frères Koebel, qui étaient chargés du système d'approvisionnement en eau potable de la ville, étaient les principaux responsables de la situation. De leur propre aveu, ils ont décidé de ne pas tenir compte des directives en vigueur en matière de désinfection et de vérification de la qualité de l'eau potable.

Le rapport indiquerait en outre que le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, mérite aussi des reproches, puisque son cabinet a refusé d'écouter les experts qui craignaient que les compressions faites au ministère de l'Environnement ne comportent des risques pour la santé publique.

L'obsession de la réduction du déficit et un penchant idéologique



Photo Presse Canadienne

Le procureur général de l'Ontario, David Young, s'est dit furieux de la fuite des conclusions du rapport sur Walkerton, mercredi dernier.

favorable à la privatisation ont rendu le gouvernement aveugle aux risques posés par ses compressions budgétaires, aurait conclu le juge.

La fuite a forcé la main au gouvernement, a déclaré M. Young. « Je veux mettre fin au jeu de devinettes », a-t-il ajouté.

Paul Cavalluzzo, l'un des procureurs collaborant à l'enquête, a déclaré que les renseignements révélés par les sources étaient inexacts et incomplets.

M. Young a refusé de se prononcer sur l'exactitude des renseignements dévoilés mercredi. « Je vais faire tout ce que je peux pour trouver la personne qui a dévoilé ces informations (...). La police de Toronto fait enquête », a-t-il déclaré.

Lorsqu'on lui a demandé en quoi les renseignements divulgués à la Presse Canadienne pouvaient constituer un crime, M. Young a répondu : « Il appartiendra à la police de déterminer s'ils ont des motifs valables de porter des accusations, mais on peut penser à un « méfait public. »

CHRISTIANE DESJARDINS

LORSQUE MÊME des prisons ne veulent plus vous laisser entrer, c'est que vous avez un petit problème quelque part. Andrew Collie, 28 ans, aura amplement le temps de découvrir lequel, puisqu'il a été déclaré délinquant dangereux, hier.

Cette étiquette, que le juge Pierre Béliveau de la Cour supérieure n'a pas hésité à apposer à Collie, signifie qu'il restera incarcéré tant et aussi longtemps que les Services correctionnels ne l'auront pas jugé apte à revenir en société. Si le passé est garant de l'avenir, cela pourrait être fort long.

Les experts qui se sont penchés sur le cas de Collie s'entendent pour dire que ses chances de réhabilitation sont à peu près nulles, et qu'il pourrait bien être un psychopathe. Sa violence a commencé dès la maternelle, s'est aggravée au primaire, s'est amplifiée dans les centres de réadaptation, et est à son apogée depuis qu'il a atteint l'âge adulte. Sa dernière condamnation en mars dernier, pour homicide involontaire, est la goutte qui a fait déborder le vase.

Que ce soit en prison ou en liberté, il frappe sans aucune retenue. Avec un poing américain, il a déjà cassé le nez à une prostituée, parce qu'elle était sur le territoire d'une de «ses» filles. Tout au long de ses multiples détentions, il a agressé d'autres détenus et s'en est



Andrew Collie

pris à des gardiens, les menaçant même souvent de leur faire la peau. Il n'a jamais réussi à obtenir une libération conditionnelle et a dû purger ses pleines sentences chaque fois qu'il a été incarcéré, en raison de son comportement. Son dossier carcéral est d'une longueur inimaginable. Seulement pour l'institution Rivière-des-Prairies, où il est détenu depuis juillet 1998, on compte 59 rapports disciplinaires, dont 11 pour voies de faits graves sur des codétenus.

Par trois fois, à cause de son attitude, Collie a été envoyé dans une prison de Québec, où il a aussi causé des problèmes. Au point où

cette prison ne veut plus le recevoir!

Il n'a aucun remords, aucune compassion pour ses victimes, n'a aucune introspection, se complait dans le milieu criminel qu'il idéalise, et est un véritable danger public en raison de son impulsivité. Plusieurs des agressions dont il s'est rendu coupable en prison, survenaient parce qu'un autre détenu changeait la télé de poste... Collie ne réfléchit pas, et même quand sa victime est à terre, il s'acharne dessus à coups de pieds et de poings.

Selon un des experts, il est impossible que Collie ait, comme il le prétend, fait partie d'un gang de motards. Pour ce faire, il faut de la discipline, a noté l'expert, et Collie n'en a aucune. En fait, les seules bandes dont il ait été membre, sont les gangs de rue, petits soldats des motards, «beaucoup plus violents et imprévisibles, qui peuvent tuer des innocents par erreur.»

Devant ce tableau éloquent et les sombres pronostics, et compte tenu du fait que Collie a toujours refusé tout traitement, le juge Béliveau l'a déclaré «délinquant dangereux.» Pendant la lecture du jugement, Collie se semblait pas tellement concerné, et baillait même parfois aux corneilles... Avant de reprendre le chemin des cellules, il a tout de même donné une petite tape d'encouragement sur l'épaule de son avocat, M^e Salvatore Mascia, qui avait l'air plus démonté que lui.

Les motards peuvent demander l'aide juridique

MICHEL HEBERT

Presse Canadienne

QUÉBEC — Les motards criminels qui font actuellement face à la justice sont en droit de réclamer un avocat payé par les contribuables pour les défendre.

Il leur suffit de démontrer aux autorités de l'aide juridique qu'ils n'ont pas les revenus suffisants pour acquitter eux-mêmes les honoraires d'un avocat.

« Les droits existent pour tout le monde. S'ils prouvent qu'ils n'ont pas de revenus à ceux qui sont chargés d'appliquer les règles de l'aide juridique, ils y ont droit et on leur accorde », a déclaré le ministre de la Justice, Paul Bégin, à Québec, hier.

Avant d'accorder une aide financière, les fonctionnaires de l'aide



Paul Bégin

Les autres actifs de l'accusé, dans la mesure où ils existent, seront pris en compte à savoir les immeubles, les REÉR, les placements bancaires, etc. Mais s'il n'y a pas de bien à son nom, un accusé sera admissible à l'aide juridique. C'est la règle.

Les 17 supposés membres des Hells Angels qui subiront leur procès en mars à Montréal pour trafic de drogues ou complot pour meurtre ont demandé l'aide juridique.

Haro sur le kava

JUDITH LACHAPELLE

COMME PLUSIEURS pays européens l'ont fait avant les Fêtes, Santé Canada a émis mercredi un avis recommandant à la population de ne pas consommer de produits à base d'herbes contenant du kava. Cette plante est utilisée en homéothérapie et en phytothérapie pour soulager les cas d'anxiété, la nervosité, l'insomnie, la douleur et la tension musculaire. Une vingtaine de cas de toxicité hépatique ont été rapportés dans le monde, dont un décès.

Aucun cas de toxicité n'a été rapporté jusqu'ici au pays. Le kava commence à être connu au Québec, note Mario Dulude de l'Ordre des naturothérapeutes du Québec.

Il faut bien comprendre que le produit n'est pas interdit de vente, rappelle Paul Fernet, de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Depuis hier, l'Ordre demande à ses membres de retirer les produits qui contiennent du kava des tablettes et de les garder derrière le comptoir.

Santé Canada demande à tous les médecins et praticiens des médecines douces de lui communiquer les cas de toxicité hépatique. Les utilisateurs de kava souffrant des symptômes suivants devraient communiquer avec leur médecin: ictère (jaunissement de la peau ou du blanc des yeux), urine brune, nausées, vomissements, fatigue inhabituelle, faiblesse, douleurs abdominales ou à l'estomac et perte d'appétit.

L **Immersion en anglais à Toronto**
Programme intensif d'une semaine
Forfait à compter de moins de 900 \$
Hébergement et repas inclus
LANGUAGES INTERNATIONAL
www.litoronto.com / dhavers@litoronto.com
Tél. sans frais : 1 866 237-9103

LES ATELIERS BARIBEAU Inc.
REMBOURRAGE - DÉCAPAGE

- Excellent choix de tissus
- Décapage et réparation de meubles
- Réparation et finition de meubles de rotin
- Spécial pour les aînés

30% à 50% de réduction
sur une sélection de tissus

8637, 8e Avenue, Mtl (514) 728-4138
atelierbaribeau.montrealplus.ca

Vente de Duvets

9 Modèles
à partir de Simple Double Queen King

Rabais sur couettes en duvet, housses de couette, draps, nettoyage de duvet, rétroissage de duvet, oreillers en duvet, futons

Économisez jusqu'à 99% Prix imbattables

ungava duvet

10 av. des Pins, ouest, mar - ven 11 - 18, sam 11 - 17, dim, lun fermé

SUCCESSIONS ET FERMETURES
Vente par
ENCAN PUBLIC

Successions, rachats et articles commerciaux comprenant :
Belles œuvres d'art canadiennes et européennes, meubles, voitures, tapis 100 % laine, télécs grand écran et autres appareils électroniques grand public, antiquités, éclairage, horloges de parquet, pièces de collection, et beaucoup plus encore. Plus de 450 lots.

Endroit :
RENAISSANCE CENTRE DE QUÉBEC
7750, boul. Henri-Bourassa Est, Anjou (Québec)
Itinéraire : appeler au (514) 352-1818 (suivre les panneaux)
Dimanche 27 janvier 2002, à 13 h 30
Inspection 1 heure avant l'encan

Articles de succession, antiquités et meubles en bois massif neufs, style régional français, victorien, art déco, art nouveau et rococo, lits (grands) à baldaquin, mobiliers de salle à manger, magnifiques meubles de grande qualité (petits et gros), horloges de parquet, horloges murales en acajou, toiles européennes joliment encadrées, œuvres rares de A.J. Casson, Tom Thomson, Lauren Harris, Franklin Carmichael, A.Y. Jackson, Franz Johnson et autres œuvres de qualité, sculptures, miroirs encadrés, superbes lampes et appareils d'éclairage, articles de décoration et de collection, somptueux tapis 100 % laine, bijoux à diamant et pierres précieuses, neufs ! Téléviseurs grand écran, certains HDTV, systèmes de cinéma maison numériques avec dolby, lecteurs DVD, CD, magnétoscopes, fours micro-ondes, téléphones sans fil, récepteurs numériques avec dolby et son DTS, systèmes satellites Direct TV, répondeurs et automobiles !

LIQUIDATION FINALE TAPIS 100 % LAINE OU LAINE ET SOIE PLUS DE 100
Vaste assortiment de tapis peu communs 100 % laine ou laine/soie, tous authentiques et faits à la main, modèles et motifs très décoratifs dans des teintes recherchées, toutes dimensions, petits et grands, carrés et ronds.

Bijoux à diamants et pierres précieuses, bagues en or blanc et jaune, colliers, bracelets tenets et d'esclave, pendentifs, certains en platine. Bague à solitaire 3,44 carats pour dame, couleur et qualité VVS, Rolex et autres montres suisses !!

PAIEMENT : Mastercard, Visa, carte de débit, argent comptant (Encan important, arrivez tôt pour avoir une place assise)
Marchandises remises uniquement contre paiement sur-le-champ. Identification adéquate exigée à l'inscription.
Commission d'achat de dix pour cent. Vente sous réserve d'ajouts et de retraites, certains articles pourraient manquer le jour de l'encan et certaines réserves pourraient s'appliquer et/ou être annoncées par l'encaneur. Certificat officiel exigé des marchands pour exonération de taxes. Encan mené par Show Master Productions Auctioneers & Liquidators Ltd. (416) 368-6100.

MONDE

Revers de Jospin sur l'autonomie de la Corse

d'après AFP

PARIS – Le premier ministre français, le socialiste Lionel Jospin, a subi, à trois mois de la présidentielle, un nouveau coup dur avec la censure par le Conseil constitutionnel d'un statut donnant plus d'autonomie à la Corse, une initiative clé de son gouvernement.

C'est la troisième fois en un mois que Jospin est ainsi censuré par le Conseil, garant de la loi, et dont les neuf « sages » sont pour la plupart proches de l'opposition de droite.

Après avoir rejeté en décembre un projet de financement de la réduction du temps de travail, ils ont

considéré la semaine dernière qu'une initiative destinée à limiter les licenciements était contraire à « la liberté d'entreprendre ».

À la veille de la présidentielle, ces rejets successifs sont des coups durs pour Jospin, d'autant qu'ils frappent les trois principaux projets qu'il ait présentés depuis son arrivée en 1977 au poste de premier ministre.

La candidature de Jospin à la présidentielle, comme celle du président de droite Jacques Chirac, qui a un léger avantage dans les sondages, ne fait de doute pour personne, même si ni l'un ni l'autre ne se sont déclarés.

Hier, le Conseil constitutionnel a considéré que le pouvoir de faire la loi, qui appartient au Parlement, ne peut être transféré à l'Assemblée de Corse. En revanche, le soin d'élaborer des règlements, qui relève du

gouvernement, pourra être transféré à cette Assemblée sous certaines conditions, a estimé le Conseil.

De même, le Conseil a donné son feu vert à l'enseignement de la langue corse, « dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires » de l'île, insistant toutefois sur le caractère facultatif de cet enseignement.

Le Conseil a validé le reste du texte, en rejetant tous les arguments avancés par les parlementaires de l'opposition de droite qui l'avaient saisi aussitôt après son adoption par les députés en décembre dernier.

Lancée il y a deux ans, l'initiative de Jospin, baptisée « processus de Matignon » du nom du siège du premier ministre, avait donné lieu à un dialogue historique entre le gouvernement et les élus corses, y compris nationalistes.

Le processus avait été engagé après l'assassinat, le 6 février 1998 à Ajaccio, du plus haut représentant de l'État en Corse, le préfet Claude Erignac, dont le meurtrier court toujours. Il était en particulier destiné à réduire dans l'île méditerranéenne de 260 000 habitants une violence qui dure depuis plus de 20 ans.

Mais, critiqué par la droite, le projet a provoqué de sérieux remous au sein du gouvernement et le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a même démissionné pour marquer son désaccord. Hier, Chevènement a jugé que la décision du Conseil était « une claque pour le gouvernement » dans la mesure où la loi a été « vidée de sa disposition essentielle ».

Les nationalistes ont progressivement jugé insuffisant le projet

qui en plus a été pratiquement vidé de sa substance lors de sa discussion au Parlement. Déçus, les élus nationalistes n'ont même pas voté la loi à l'Assemblée. Le chef de file des nationalistes corses, Jean-Guy Talamoni, a estimé hier que la loi sur la Corse était « un échec ».

Pour faciliter le « processus de Matignon », les séparatistes avaient annoncé un cessez-le-feu. Mais cela n'a guère permis de réduire la violence puisqu'en 2001, 35 meurtres et 138 attentats ont été enregistrés.

La loi, amputée, va entrer en vigueur. Même si elle accorde plus d'autonomie à l'île, elle ne va pas aussi loin que le souhaitait Jospin. Les services du premier ministre ont toutefois fait valoir que la « démarche » entamée en Corse, « associée à la politique de rétablissement de l'état de droit que le gouvernement poursuit sans faiblesse, est la seule voie d'avenir ».



EXPRESS INTERNATIONAL

Afghanistan | Aide promise

LE SECRÉTAIRE d'État américain, Colin Powell, a fait hier une visite éclair en Afghanistan où il a promis une aide durable des États-Unis. Powell a indiqué que Washington ferait une contribution « significative » à la conférence des donateurs de Tokyo, qu'il coprésidera, sans toutefois donner de somme précise. Il a annoncé le dégel prochain de quelque 220 millions de dollars US d'avoirs afghans, saisis lorsque les talibans étaient au pouvoir. Kaboul affirme n'avoir plus que 10 millions de dollars d'actifs et avoir besoin de 10 fois plus pour payer les arriérés de salaires des 250 000 fonctionnaires. — d'après AFP

Argentine | Comptes suspects de Menem

LES DEUX comptes bancaires bloqués en Suisse depuis septembre et appartenant à des proches de l'ancien président argentin, Carlos Menem, sont effectivement crédités d'une somme avoisinant les 10 millions de dollars US, a-t-on indiqué hier de source judiciaire. L'annonce du blocage de ces comptes avait été effectuée en octobre dernier par le juge genevois Claude-François Wenger, alors chargé de l'instruction, mais le montant n'avait alors pas été dévoilé. Eduardo Amadeo, porte-parole du président argentin, Eduardo Duhalde, a annoncé hier à Buenos Aires que Carlos Menem, président de 1989 à 1999, « devait s'expliquer devant la justice » sur la provenance de ces quelque 10 millions. — d'après AFP

Kosovo | Député abattu

UN DÉPUTÉ de l'ethnie albanaise à l'assemblée parlementaire du Kosovo a été abattu hier soir, a annoncé un porte-parole de la mission de l'ONU dans cette province yougoslave. Smajl Hajdaraj, membre du groupe parlementaire le plus important, la Ligue du Kosovo démocratique du leader modéré Ibrahim Rugova, a été tué par balles devant son appartement dans la banlieue de Pec (85 km à l'ouest de Pristina). Hajdaraj était aux côtés des miliciens albanais (UCK) pendant la guerre contre les forces yougoslaves. — d'après AFP

Pakistan | Coup de filet

LA POLICE a arrêté hier des dizaines de militants au Cachemire et a fermé des dizaines de locaux tenus par des extrémistes islamistes dans le pays. La police pakistanaise a notamment fermé les bureaux de deux groupes interdits — Lashkar-e-Tayyaba et Jaish-e-Mohammed — à Muzaffarabad, la capitale du Cachemire pakistanais, et dans plusieurs autres villes de cette province, selon un haut responsable de la police. — d'après AP

Brésil | Destruction de forêts

LA DESTRUCTION de l'Amazonie brésilienne a atteint de 1995 à 2000 les mêmes niveaux que dans les années 1970 et 1980 : 1,9 million d'hectares par an, soit sept terrains de football par minute, ont révélé hier au quotidien *O Estado* de São Paulo trois chercheurs. D'après leur analyse, au début des années 90 les déboisements atteignaient 1,38 million d'hectares par an alors que de 1978 à 1989 étaient détruits 1,98 million d'hectares, pratiquement le même niveau que celui enregistré de 1995 y el 2000 quand 1,9 million d'hectares ont été déboisés. — d'après AFP

Bosnie | Compensation aux victimes

LE PARLEMENT serbe de Bosnie a adopté hier en première lecture un projet de loi obligeant l'entité à dédommager les familles des victimes de la guerre de Bosnie de 1992-95. Selon ce projet, la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie) versera des compensations à toute famille dont l'un des membres a été tué, ainsi que pour toute souffrance physique, peur, angoisse morale et dommage matériel. Le montant d'un dédommagement lié à la mort d'un conjoint s'élève à 4500 marks convertibles (2300 euros). Une famille dont un enfant ou les parents sont décédés recevra quant à elle 5000 marks (2500 euros). — d'après AFP

Danemark | Immigration et langue

LE MINISTRE danois de la Justice par intérim, Brian Mikkelsen, a proposé hier de durcir les conditions d'obtention de la nationalité danoise, interdisant notamment aux étrangers condamnés à deux ans de prison ferme ainsi qu'à ceux ayant des dettes envers les pouvoirs publics d'en bénéficier. Les candidats à la naturalisation devront également passer avec succès un test écrit et parlé de danois dans une école de langues, et connaître les conditions de vie, principes et valeurs de la société danoise. Ils doivent aussi s'engager à respecter les lois et valeurs fondamentales du pays. — d'après AFP

Attentat palestinien dans une salle de bal : six Israéliens et le terroriste tués

Agence France-Presse

HADERA — Un Palestinien a ouvert le feu hier soir dans une salle de bal de la ville de Hadéra, au nord de Tel-Aviv, tuant six Israéliens avant d'être abattu à son tour, selon des sources policières.

L'attentat, qui a été revendiqué par téléphone au nom des « brigades des martyrs d'Al-Aqsa » est la première opération dirigée contre des civils en Israël depuis l'appel à l'arrêt des attaques anti-israéliennes lancé le 16 décembre par le président palestinien Yasser Arafat.

Très rapidement, Israël a accusé M. Arafat d'être responsable de ce nouvel acte de violence.

« L'attaque a fait six victimes et le terroriste a également été tué », a déclaré le porte-parole de la police Gil Kleimann, révisant à la hausse le bilan de cet attentat.

Trente-quatre personnes ont été blessées dans l'attentat, dont quatre sont dans un état grave ou critique, selon l'hôpital de Hadéra, dans le nord d'Israël.

Armé d'un fusil automatique M-16, l'homme a tiré des rafales sur l'assistance qui célébrait la « bat mitzva » (première communion) d'une jeune fille de 12 ans dans une salle de bal à Hadéra. L'assailant est ensuite tombé sous les balles de la police.

D'après des témoins, il aurait lancé des grenades, ce qui n'était toutefois pas établi de façon certaine, en raison de l'extrême confusion qui régnait. Le Palestinien portait sur lui une ceinture d'explosifs, mais n'est pas parvenu à l'actionner, selon des témoins. La police n'a cependant pas confirmé ce point.

L'attentat s'est produit peu après 23h, heures locales dans la salle de spectacles Armon David à la fin de la fête de communion, alors que les invités dansaient.

« Le terroriste a été tué à l'entrée de la salle par des policiers arrivés très rapidement à la rescousse », a déclaré à la presse un officier supérieur de police, le commandant Yaakov Borowski.

Ces nouveaux décès portent à 1145 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'Intifada le 28 septembre 2000,

dont 875 Palestiniens et 248 Israéliens.

L'attaque a eu lieu près de l'emplacement d'un autre attentat qui avait coûté la vie à quatre Israéliens ainsi qu'à ses deux auteurs en octobre dernier.

Un interlocuteur anonyme, parlant au nom des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé lié au Fatah, le mouvement de M. Arafat, a indiqué que l'un des membres du groupe, Abdelsalam Hassouna, 24 ans, du village Beit Imrin près de Naplouse, avait commis l'attaque.

L'homme a ajouté que l'opération visait à venger l'un de ses chefs assassiné, selon les Palestiniens, par Israël le 14 janvier à Tulkarem en Cisjordanie.

Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa s'étaient ralliées le 1^{er} janvier au cessez-le-feu du président palestinien avant d'annoncer, lundi, qu'elles rompaient cette trêve après la mort de leur chef.

Aryeh Meckel, porte-parole officiel israélien, a indiqué que l'État juif considèrait M. Arafat et l'Autorité palestinienne comme « responsables » de l'attentat, estimant que celui-ci créait « une nouvelle situation ».

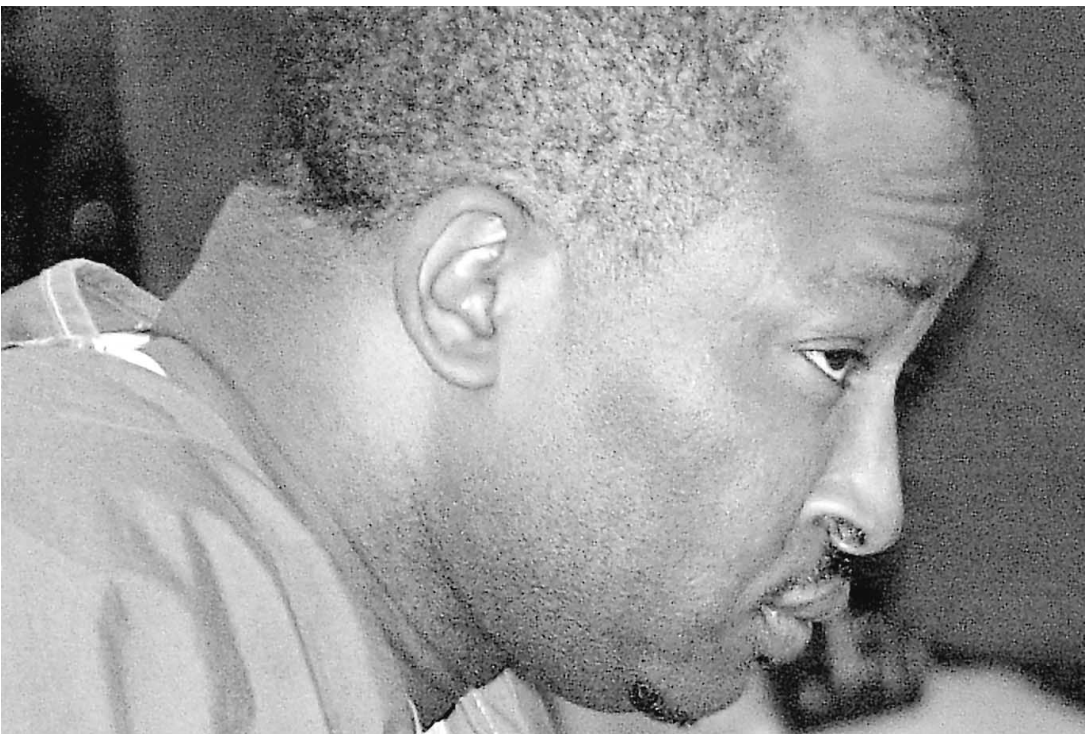


Photo AP ©

Tuerie en Virginie : étudiant inculpé

Un étudiant en droit qui avait tiré plusieurs coups de feu mercredi dans une université, à Grundy (Virginie), faisant trois morts et trois blessés, a été inculpé de triple homicide, hier. Peter Odighizuwa (ci-contre), âgé de 42 ans, « était apparemment mécontent à cause de sa suspension scolaire », a indiqué le bureau du shérif du comté de Buchanan, dans l'ouest de la Virginie. Il a également été inculpé de trois chefs d'usage d'arme à feu dans l'intention de commettre un crime. Il risque la peine de mort, a-t-on précisé de même source.

Cuba libère un journaliste après quatre ans de prison pour outrage à Castro

GILLES PAQUIN

CONDAMNÉ à six ans de prison pour outrage au président cubain Fidel Castro, le journaliste Bernardo Arévalo Padron a finalement été libéré cette semaine au terme de sa quatrième année d'incarcération, a annoncé hier le Pen Club de Londres.

Le directeur de l'agence de presse indépendante *Linea Sur Press* était détenu dans la prison d'El Diamante, à Rodas, une petite localité de la province de Cienfuegos. Il souffrait d'hypertension et de bronchite, problèmes de santé attribués à ses conditions de détention.

Padron a été arrêté, en novembre 1997, après avoir traité Fidel Castro et le président de l'Assemblée nationale, Carlos Lage, de menteurs sur les ondes d'une station de radio anticastriste de Miami.

Selon Padron, les deux dirigeants cubains ne respectaient pas les principes démocratiques et le pluralisme politique en dépit des engagements pris par leur gouvernement lors de la signature du traité ibéroaméricain en 1996.

Accusé de production de « propagande ennemie » et d'outrage à Castro et Lage à la suite de la diffusion de ses commentaires, Padron a quelque semaines plus tard été jugé coupable de ces deux « crimes ».

Le tribunal l'a envoyé rejoindre les autres journalistes indépendants emprisonnés après avoir tenté de briser le monopole de l'État sur la diffusion de l'information.

À Cuba, la Constitution stipule que la liberté de presse doit être « conforme aux objectifs de la société socialiste » et le régime sévit régulièrement contre ceux qui



Bernardo Arévalo Padron

enfreignent cette règle.

Dans ce contexte, la centaine de journalistes indépendants qui travaillent à Cuba peuvent difficilement exercer leur métier. Ils sont constamment harcelés par la police, et le régime s'efforce de leur interdire toute collaboration avec des médias étrangers.

Même si Padron était admissible à une libération conditionnelle en octobre 2000, après avoir purgé la moitié de sa peine, les autorités ont refusé de le libérer sous prétexte qu'il n'était pas « rééduqué ».

Depuis 1998, Padron était parrainé par *La Presse* dans le cadre de la campagne de Reporters sans frontières pour la libération des journalistes emprisonnés.

Le nombre de prisonniers politiques

incarcérés à Cuba a diminué au cours du dernier semestre de 2001, mais leurs conditions de détention se sont détériorées, estime la Commission des droits de l'homme et de la réconciliation (CCDHR - illégale mais tolérée).

Selon un rapport publié hier, le nombre de prisonniers politiques est passé de 249 à 210 entre juillet et décembre derniers. « La tendance à la lente diminution du nombre total des prisonniers politiques, constante au cours de la dernière décennie, a continué », a déclaré le président de la Commission, Elizardo Sanchez.

Toutefois, selon les informations transmises par les familles de prisonniers et des témoignages écrits de certains détenus, « la situation alimentaire et les conditions d'hygiène ont empiré, avec une absence totale d'eau potable, de vêtements et de chaussures, de médicaments et de produits d'hygiène ».

Le rapport note en particulier « le niveau élevé de maladies contagieuses comme la tuberculose et le sida ». Il ajoute que « Cuba continue d'être l'unique pays de l'hémisphère et un des rares dans le monde qui n'autorisent pas l'accès de la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations humanitaires internationales au système carcéral de l'île ».

La diminution du nombre de prisonniers politiques est due, selon M. Sanchez, « au fait que les autorités cubaines se sont rendu compte, bien que tard, du fait qu'il n'est pas nécessaire d'incarcérer des milliers et des milliers de prisonniers politiques comme durant les 30 premières années du régime pour garder le pouvoir et garantir l'étroit contrôle social typique des modèles totalitaires ».

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

L'«affaire Baril»?



Après l'«affaire Gagliano», peut-on parler d'une «affaire Baril»? Chose certaine, les activités du lobbyiste André Desroches, ami intime et organisateur du ministre de l'Industrie Gilles Baril, provoquent des grincements de dents jusqu'au sein du Parti québécois.

Étant donné les faits troublants révélés hier par le chef du bureau de *La Presse* à l'Assemblée nationale, Denis Lessard, le premier ministre Bernard Landry doit s'empresse de clarifier la situation. De plus, Québec devrait remettre sur le métier le projet d'une loi encadrant les activités des démarcheurs, projet abandonné il y a plusieurs mois.

Au plan éthique, le commerce de l'influence politique est truffé de zones d'ombre. Personne ne conteste la légitimité du lobbying. Cependant, même dans le milieu politique, plusieurs reconnaissent que certaines limites ne doivent pas être franchies. Une de ces limites, évidemment, c'est que le démarchage ne doit pas donner lieu à des comportements criminels — verser un pot-de-vin à un fonctionnaire, par exemple.

Les frontières éthiques sont plus difficiles à cerner que les frontières légales. Le Conseiller en éthique du gouvernement fédéral, qui a rédigé un Code de déontologie des lobbyistes, explique que ceux-ci doivent respecter «des normes d'éthique élevées (...) de façon à préserver et à faire croître la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la prise de décisions du gouvernement.»

Autrement dit, politiciens et lobbyistes doivent éviter les comportements qui minent la crédibilité du système démocratique. Même si ces comportements sont légaux; même si, excuse suprême, «tout le monde le fait.»

C'est pourquoi les informations disponibles sur les activités de M. Desroches suscitent un malaise. Car celui-ci n'est pas un démarcheur ordinaire. Comme il est à la fois un organisateur et un ami de M. Baril — les deux hommes passent actuellement leurs vacances ensemble —, on ne peut s'empêcher de craindre

qu'il jouisse d'un accès et d'une influence privilégiés auprès d'un des ministres les plus puissants du gouvernement actuel.

Dans quelle mesure M. Desroches utilise-t-il ses entrées au cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce? On l'ignore. Rien ne prouve, par ailleurs, que ses clients aient bénéficié de passe-droits. Mais en matière d'éthique, les apparences sont déterminantes.

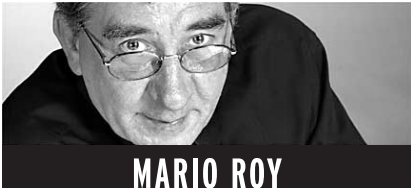
M. Desroches est un organisateur péquiste. M. Baril est lui-même l'organisateur en chef du PQ pour la prochaine campagne électorale, tout en étant à la tête de deux ministères (Industrie, Régions) qui distribuent chaque année plusieurs dizaines de millions de dollars de subventions. Les propos du chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, lors de la nomination de M. Baril à l'Industrie l'an dernier, gagnent donc en pertinence, lui qui se demandait si «l'attribution de l'aide gouvernementale sera dorénavant directement dépendante des amitiés ou des montants d'argent accordés au Parti québécois?»

À Ottawa, outre le Code de déontologie déjà mentionné, une loi encadre le travail des démarcheurs. Chaque fois qu'un lobbyiste entreprend un nouveau mandat, il doit s'enregistrer auprès du gouvernement, et indiquer qui est son client, quel est le résultat attendu, et auprès de qui et comment les démarches sont exercées. Il ne faut pas être naïf, cette loi n'empêche pas tout. Mais au moins, elle impose aux lobbyistes une certaine transparence.

Le gouvernement du Parti québécois, qui ne cesse de se péter les bretelles avec la Loi sur le financement des partis politiques héritée de René Lévesque, doit maintenant faire le ménage dans ses affaires. En outre, la préparation d'un projet de loi sur le lobbying aurait le mérite de forcer une réflexion sur le commerce d'influence à Québec.

Comme le soulignait l'ancien vérificateur général, Guy Breton: «La volonté politique constitue le premier élément sur lequel doit reposer l'éthique dans la fonction publique.» Le gouvernement et l'opposition (qui ne peut prétendre montrer patte blanche en ce domaine) doivent comprendre qu'en fermant les yeux sur les comportements douteux, ils stimulent le cynisme populaire et fragilisent la démocratie. C'est une question de volonté politique. Et surtout, une question d'intégrité.

À porter au débit des banques



Les banquiers ont un problème d'image. Profits des banques, frais de service des banques, Robin des banques... Il est étonnant que, hors la traditionnelle publicité sur les produits qu'elles offrent, elles ne fassent pas davantage pour projeter une image plus positive.

Or, les taux d'intérêt actuels sur les cartes de crédit font certainement partie des irritants susceptibles d'attiser le cynisme, sinon carément la rancœur, vis-à-vis de ces empires. Et il est significatif que le premier geste du nouveau secrétaire d'État responsable des Institutions financières, John McCallum, ait précisément consisté, à peine installé derrière son bureau, à dénoncer cette situation.

L'homme ne peut être taxé d'hostilité viscérale à l'endroit des banques. Il provient de ce milieu. Il en a une connaissance approfondie. Et le premier ministre Jean Chrétien, qui a plus ou moins rabroué son collègue, ne pourra pas empêcher le public d'acquiescer vigoureusement aux propos de John McCallum.

Car ce qu'il a dénoncé est simple, clair et irréfutable: les taux d'intérêt sur les cartes de crédit sont, peu ou prou, de quatre points trop élevés. Ils n'ont pas bougé, se situant autour de 18 % pour les cartes dites «régulières» alors que, mardi, la Banque du Canada abaissait pour la dixième fois consécu-

tive son taux directeur. Il est aujourd'hui de 2 %, son plus bas niveau en 41 ans.

De sorte que l'écart entre les deux est devenu abyssal.

Les raisons invoquées par les banques pour justifier la rigidité cadavérique des taux ne tiennent pas la route. Certes, ces institutions ont des frais, de mauvais débiteurs ainsi que des clients qui, réglant leur note dès qu'elle leur parvient, ne paient pas du tout d'intérêt — c'est le cas de la moitié des titulaires de cartes. Mais c'était pareil, hier, ou l'année d'avant. Et cela ne justifie pas, selon des critères strictement commerciaux, qu'on prive totalement le client de l'aubaine dégagée par la baisse du prix de la matière première qu'utilisent les banques, l'argent.

Au surplus, l'affaire est aggravée par cette connivence tacite que l'on soupçonne exister entre les grandes institutions. En effet, le mécanisme de la concurrence, qui devrait normalement provoquer une guerre des taux, semble ici grippé.

Dans à peu près tous les domaines, la plupart des firmes commerciales ou industrielles ont compris que la sympathie dont elles jouissent — ou ne jouissent pas — auprès de l'opinion publique est un capital dont le niveau influe sur les profits. Que les banquiers se montrent largement insensibles à cela ne cesse d'étonner.

Dans l'immédiat, le danger pour eux réside certainement dans la possibilité que le consommateur, dégoûté, se tourne vers les cartes à taux réduit, restreigne son crédit, ramène plus régulièrement son état de compte à zéro. Bref, qu'il vote avec son stylo...

Ce qui, dans les circonstances, ne serait pas une mauvaise idée, loin de là.



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Vivre avec le diabète

JE SUIS diabétique de type 1 depuis maintenant quatre ans et demi. J'ai 26 ans et mon diabète est très bien contrôlé. J'ai écouté le reportage «Vivre avec une personne diabétique», diffusé le mardi 15 janvier à l'émission *Enjeux*, de Radio-Canada. J'ai été choquée par le reportage que vous avez diffusé. Je me serais attendue à un reportage de ce genre de la part d'un magazine d'informations à sensations, mais de la part de Radio-Canada et de l'émission *Enjeux*, je suis très déçue. L'émission *Enjeux* avait une certaine crédibilité à mes yeux, mais maintenant ce n'est plus le cas.

Avez-vous pensé à l'impact que pourrait avoir votre reportage sur un nouveau diabétique? Sur les parents d'un enfant nouvellement diabétique? Sur une personne qui aurait l'intention de vivre avec une personne diabétique? Ou encore sur une personne diabétique qui voudrait avoir des enfants? On ne nous montrait que le côté négatif de la maladie ou encore des cas extrêmes. J'aurais préféré qu'on nous montre les deux côtés de la médaille. Car il n'y a pas que du négatif, il y a du positif, des personnes qui vivent bien avec la maladie. Je suis de ces personnes et je suis certaine que je ne suis pas la seule. Je fais tout ce qu'une personne normale peut faire.

Avez-vous consulté l'Association diabète Québec (ADQ) afin d'avoir leur opinion sur le sujet? Et pourquoi n'y avait-il pas de médecins ou de spécialistes dans votre reportage? Je ne crois pas

qu'un psychologue puisse détenir la vérité en terme de diabète! Un endocrinologue aurait été beaucoup plus approprié...

ANNIE LAPLANTE
Montréal

Tous immigrants et racistes?

JE DÉSIRES répondre au texte de Sliman Djebbar, intitulé «Nous sommes tous des immigrants», paru dans *La Presse* d'hier.

M. Sliman, vous insinuez que depuis les événements du 11 septembre dernier, «une forme de racisme insidieux viendrait s'attaquer à l'ouverture des Canadiens aux civilisations ou à la compassion». Pire, vous ajoutez que vous aurez la preuve de ce que vous avancez, si vous ne revoyez pas votre soeur algérienne avant de mourir. Ainsi nous serons jugés: racistes.

Pourtant, votre soeur réclame un visa de visite depuis maintenant deux ans, donc bien avant les attentats. Alors, pourquoi invoquer la montée du racisme dans ce cas? Qu'est-ce que cette manière de tout transformer en racisme lorsqu'une situation ne fait pas l'affaire?

Bien entendu, je vous souhaite d'avoir le plaisir de revoir votre soeur. Mais pourquoi n'avez-vous pas invoqué les raisons qu'a avancé Immigration Canada pour refuser, jusqu'à maintenant, de délivrer un visa à votre soeur. Vous ne faites que nous éblouir avec ces allusions au

racisme qui, à mon avis et à la lumière de ce que vous avez écrit, sont mal fondées.

MARIE BERTRAND
Montréal

La moindre des choses

Monsieur André Pratte, J'AI LU avec grand intérêt votre éditorial intitulé «Le mauvais génie» sur le scandale d'Enron et j'ai cru comprendre que l'Attorney général, John Ashcroft, a dû se désister de faire enquête parce que cette entreprise avait financé sa campagne pour un poste de sénateur. Quel raisonnement boiteux! Le financement de sa campagne est une chose et le vol possible, pratiqué par les 29 administrateurs d'Enron qui ont bénéficié de 1,1 milliard, en est une autre.

Au contraire, les éditorialistes des grands quotidiens américains et canadiens devraient le pousser et exiger de lui qu'il fasse une enquête dans les plus brefs délais. En attendant, on devrait geler les millions encaissés par les administrateurs. C'est la moindre des choses. Après tout, les 100 000 employés d'Enron ont non seulement perdu leur emploi, ou ils sont sur le point de le perdre, mais ils ont perdu l'argent de leur pension investi dans la compagnie.

ÉMILÉ AWAD
Saint-Hubert

Un lieu privilégié

QUAND IL FUT question de l'implantation du Technoparc sur un terrain du port de Montréal, j'avais suggéré qu'une enquête soit menée auprès des compagnies faisant affaires dans le port pour déterminer la pertinence de leurs opérations sur ce site privilégié. Par exemple, quel pourcentage des milliers de conteneurs débarqués à Montréal était en fait destiné ailleurs.

Alors qu'il est question de l'aménagement de la rue Notre-Dame en tranchée, ce qui priverait la population montréalaise d'un accès direct au fleuve, il est impérieux qu'une table de concertation soit mise en place pour étudier la pertinence des opérations portuaires sur les terrains actuels. Entre le pont Jacques-Cartier et le Vieux-Montréal, on peut voir des vieux hangars en tôle ondulée, d'immenses tas de sel, qui prennent, je présume, des milliers de pieds de terrain avec une splendide vue sur le fleuve.

Les représentants des divers ordres gouvernementaux devraient s'adjoindre des urbanistes comme Jean-Claude Marsan, des architectes comme Phillis Lambert et autres professionnels du patrimoine, afin de planifier un projet global et fantastique de réaménagement de ces terrains. J'imagine, entre autres, la construction de multiples maisons ayant une architecture compatible aux constructions du Vieux-Montréal, de larges espaces verts, une piste cyclable, des boutiques et des restaurants pour les touristes.

Comme l'Expo 67

Nul doute que des centaines, sinon des milliers de Montréalais ou de citoyens de banlieue seraient enchantés d'acquiescer ces nouvelles maisons ou condos avec vue sur le fleuve, ce qui libérerait autant de places d'habitation pour la région métropolitaine. Un tel projet pourrait se comparer à celui d'Expo 67, sauf que celui-ci ne serait pas ponctuel, mais aurait une portée socio-économique durable. Y a-t-il un baron Hausmann dans les environs?

JEAN-PAUL LÉVESQUE
Châteauguay



Une vue du port de Montréal.

Forum

Un processus trop long

Les études environnementales sont utiles, mais elles ne favorisent pas toujours le développement



ANDRÉ CAILLÉ
Nous présentons ici un extrait de l'allocation du président-directeur général d'Hydro-Québec à l'occasion du 58^e congrès annuel de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, mardi dernier.

« LE PROCESSUS d'évaluation des projets et d'examen environnemental est long, trop long. Comprenez-moi bien ici : ce ne sont pas les processus que je remets en question. Ils sont justes et nécessaires. C'est le temps qu'il faut pour passer à travers qui me semble bien long. Du point de vue de l'environnement par exemple, il est indéniable que le développement hydroélectrique passé a été fait en respectant le milieu naturel. Nous n'avons jamais causé et nous ne causerons jamais de désastre écologique comme certains l'ont prétendu. Il n'y a qu'à se rendre au complexe La Grande pour constater cela. Certes, le milieu a été modifié mais dans bien des cas, l'incidence des travaux est plutôt positive. En ce qui concerne les poissons, par exemple, on constate que le taux de croissance et le coefficient de condition moyen sont supérieurs à ce qu'ils étaient avant la mise en eau des réservoirs. Les gens du métier à travers le monde sont très impressionnés de ce que nous avons pu réaliser au Québec. Nous avons d'ailleurs publié l'automne dernier une synthèse de nos principales activités dans le domaine de l'environnement en milieu nordique depuis 30 ans. En présentant ce bilan, nous visions deux buts principaux : bien sûr mieux faire connaître nos réalisations, mais surtout rendre disponibles les connaissances acquises par 30 ans de suivi environnemental rigoureux ainsi que les modèles prévisionnels que nous avons développés et validés au cours de cette période. Nous avons acquis une somme considérable de connaissances qui nous laisse à penser que certaines étapes du processus d'évaluation pourraient être raccourcies. Hydro-Québec a joué un rôle important et a souvent agi comme précurseur dans le domaine de l'en-



« Nous n'avons jamais causé et nous ne causerons jamais de désastre écologique comme certains l'ont prétendu », affirme le président d'Hydro-Québec, André Caillé.

vironnement. Au plan financier, l'investissement réalisé en environnement de 1972 à 1999 se chiffre à un milliard de dollars. Environ 60 % de ce montant est allé aux activités en milieu nordique qui, je vous le rappelle, correspond au territoire situé au nord du 48^e parallèle. Ce montant, le plus gros investissement fait par une entreprise en milieu nordique, inclut les études et autres travaux réalisés pour : le complexe La Grande, les projets des bassins versants de la Côte-Nord (Manic-Outardes, Sainte-Marguerite, Lac-Robertson, etc.) et le réseau de transport. J'insiste ici sur l'expertise acquise au cours des ces années et qui a permis non seulement de mettre au point des modèles et des

méthodes mais aussi de les valider et de les optimiser. Nous avons fait la preuve que nos prévisions à court, moyen et long terme sont exactes autant en ce qui concerne nos projets en cours que ceux à venir. Nous disposons donc de banques de données considérables qui se révèlent très utiles lors de la réalisation de nouveaux projets dans la mesure où nous pouvons cibler davantage ce qui demeure essentiel à étudier. Après 600 000 poissons récoltés et analysés, nous devrions plus consulter nos ordinateurs qu'aller en récolter d'autres ! Nous croyons qu'il est primordial de bien cibler les impacts à évaluer dans un nouveau projet d'aménagement hydroélectrique et nous espérons que ce savoir et les enseigne-

ments qui s'en dégagent sauront être utiles à ceux qui doivent examiner les projets de développement... et peut-être contribuer à accélérer les processus. Nous avons beaucoup parlé au cours des dernières années de développement durable. Il ne faudrait pas oublier que cette expression est formée de deux mots. Cela fait au moins une dizaine d'années que nous nous concentrons sur le « durable ». Je pense que les acquis dont je vous ai fait part aujourd'hui devraient nous rassurer quant à notre sérieux à l'égard de ce volet et qu'il serait grand temps que tous ensemble nous nous tournions vers la partie « développement ». C'est à notre avantage à tous.

Médias : il faut élargir le débat

L'affaire CanWest repose une fois encore une question centrale : à qui appartient la liberté de la presse ?



FLORIAN SAUVAGEAU
Spécialiste des questions de communication. L'auteur est professeur à l'Université Laval.

LA DÉCISION du groupe CanWest Global d'imposer aux quotidiens les plus importants de la chaîne Southampton, dont *The Gazette*, la publication hebdomadaire de quelques éditoriaux identiques constitue un cas type. On ne peut trouver en effet meilleur exemple pour illustrer les conséquences de la concentration des médias et les effets négatifs qu'elle peut entraîner pour la diversité d'opinion et d'information et la vitalité du débat démocratique. Là où 13 des quotidiens les plus influents du Canada pouvaient auparavant commenter à leur guise l'actualité nationale, désormais, le même texte, choisi par la direction de la chaîne à Winnipeg, est publié partout. Une seule opinion plutôt que 13. La même à Vancouver, Calgary, Halifax, Ottawa ou Montréal. Les directives venues de Winnipeg sont plus larges encore et touchent à divers aspects de l'information. Dans plusieurs dossiers, les différents journaux de la chaîne doivent se conformer à la ligne définie par le « Comité central ». On peut comprendre le dépit des journalistes de *The Gazette* qui voient voler en éclats une longue tradition d'autonomie. Mais les journalistes n'ont guère le choix. Ils doivent se soumettre ou partir, comme le leur a suggéré David Asper, l'un des membres de la famille qui contrôle CanWest. Partir. Mais pour aller où, quand la majorité des grands journaux du pays appartiennent à CanWest. CanWest Global est, avec Bell Globemedia, Quebecor et quelques autres géants — bien fragiles, faut-il toutefois ajouter — l'un des empires de presse qui détiennent aujourd'hui la presque totalité des médias du Canada. CanWest est propriétaire au Canada (le groupe est aussi présent en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Irlande) du *National Post*, des 26 autres quotidiens du groupe Southampton, de plus de 100 journaux hebdomadaires ou mensuels, de sites Web, et de 19 stations de télévision dont 11 font partie du réseau Global qui rejoint près de 90 % de la population canadienne. CanWest Global possède un quotidien important et une station de télévision dans au moins 10 grandes villes canadiennes dont Montréal. Son armada jouit d'une force de frappe considérable si le groupe décide d'orienter l'information dans le sens de ses intérêts politiques ou financiers. Cela n'a pas empêché le CRTC, qui semble considérer la concentration comme une fatalité, de renouveler l'an dernier ses licences de télévision pour les

sept prochaines années. À l'échelle du Québec, le groupe Quebecor est devenu tout aussi dominant grâce à l'appui du bras financier de l'État, la Caisse de dépôt et de placement. Depuis 30 ans, malgré des mises en garde répétées, l'incurie des gouvernements successifs — quand ce n'est pas leur enthousiasme ! — a permis que se constituent au Canada et au Québec des empires dont l'affaire CanWest montre que les dangers qu'ils représentent ne sont pas que théoriques. Il aurait fallu définir des règles claires permettant de baliser la propriété des médias et interdire les transactions dépassant la mesure. Mais cela demandait un courage politique que l'on n'a pas eu. Aujourd'hui, l'engouement récent pour la « convergence » l'ayant accéléré, le mouvement de concentration est pour ainsi dire complété. Il est un peu tard pour intervenir. L'État n'a qu'à faire son *mea culpa*.

Des concepts à définir et à redéfinir
L'affaire CanWest repose une fois encore une question centrale. À qui appartient la liberté de la presse ? Il y a plus de 50 ans, alors qu'apparaissaient aux États-Unis les premiers signes d'une concentration qui allait vite s'accroître, la commission on Freedom of the Press (mieux connue sous le nom de son président Hutchins) s'en inquiétait et élaborait sa théorie de la responsabilité sociale des médias qui fait toujours école. Les médias détiennent la liberté de la presse, écrivait la Commission, « in trust », pour l'ensemble de la population. À Québec, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale a repris cette idée dans son rapport de novembre dernier sur la concentration en parlant du rôle de « fiduciaire » des médias. L'interprétation libérale classique selon laquelle le propriétaire d'un journal peut en orienter le contenu comme il l'entend pouvait se tenir à l'époque des journaux indépendants, mais on a compris depuis longtemps qu'elle n'avait plus de sens dans un monde dominé par quelques géants. Au Canada, la commission Kent sur les quotidiens écrivait en 1981 que la liberté de la presse n'était pas l'apanage des propriétaires des médias, mais bien un droit du peuple. La famille Asper semble avoir une autre conception, qu'on croyait révolue, de la liberté de la presse. « On veut faire croire aux Canadiens, disait David Asper en décembre, que leur liberté d'expression serait plus grande que la mienne du fait que j'appartiens au groupe qui est propriétaire du journal. » Pas plus grande, mais pas moins non plus ! La liberté d'expression doit être la même pour tous.

Sur qui faut-il compter pour assurer la li-



berté de la presse ? Sur des propriétaires responsables ? Comme on le constate, ils ne le sont pas toujours. Sur un État avisé ? Sa marge de manoeuvre est ténue. Ses interventions peuvent être tout à fait légitimes lorsqu'elles portent sur la structure de propriété des médias, mais il s'avance en terrain miné quand il s'intéresse de trop près aux contenus. L'État doit se garder de mettre son nez dans les affaires internes des médias, serait-ce pour assurer la diversité. La proposition des députés ministériels de la Commission de la culture de créer un Conseil de la diversité de l'information qui relèverait, peut-on comprendre, de l'Assemblée nationale illustre bien ce que l'État doit éviter. Les effets souvent pervers des bonnes intentions sont bien connus. Faut-il plutôt compter sur des journalistes vigilants ? Au Québec, ce sont eux qui gardent vivant le débat public sur la concentration des médias. Ils ont négocié des conventions collectives (dans le cas du groupe Gesca par exemple) qui, bien qu'elles aient été récemment assouplies, empêchent l'échange de textes éditoriaux et reconnaissent l'autonomie rédactionnelle de chacun des journaux du groupe. Les journalistes se sont aussi faits, depuis plus de 30 ans, les promoteurs et les défenseurs du droit du public à l'information. Mais ils n'ont jamais défini ce concept qui fait parfois figure d'incantation et que reprend à son compte la Commission parlementaire de la culture, sans le définir davantage, dans un rapport aux allures de « catalogue » qui propose une série de mesures disparates qui ne s'appuient sur aucune armature intellectuelle, si-

non un « énoncé de principes » qui tient en un peu plus d'une page. Qu'est-ce que le droit du public à l'information ? Comment s'accorde-t-il avec la liberté de la presse ? Le droit à quelle information ? Celle dont chaque citoyen a besoin, a-t-on coutume de dire, pour participer de façon éclairée aux affaires de la Cité. Mais encore ? S'agit-il des nouvelles du jour, d'analyses ou de grandes enquêtes ? Parle-t-on des nouvelles politiques ou, de façon plus large, d'information économique, culturelle, scientifique, etc. ? De quelle diversité d'information parle-t-on ? Celle de sujets traités, de leur provenance ? À quoi au juste le citoyen a-t-il droit ? Le seul droit de recevoir des informations ou aussi celui d'en transmettre ? Bref, qu'est-ce qu'une démocratie doit attendre de ses médias ? Ce n'est qu'après avoir répondu à cette question qui englobe toutes les autres qu'on pourra dire, à l'analyse, si les médias jouent leur rôle dans la vie démocratique ou si la concentration de la propriété, ou d'autres facteurs, y font obstacle. **Élargir le débat**
Plus encore. Comme l'explique le juriste américain, Edwin Baker, dans un ouvrage à lire publié il y a quelques semaines (*Media, Markets and Democracy*, Cambridge University Press), la conception que l'on se fait du rôle du journalisme et des médias varie selon l'idée que l'on a de la démocratie. Baker distingue deux types principaux de démocratie, l'une plus « élitiste », l'autre « de participation ». Il explique que le *New York Times*, l'incarnation même du quotidien « socialement responsable » et du journalisme de qualité pour les uns, apparaît à d'autres comme un apologiste outrageusement biaisé des élites. De la même manière, *La Presse*, quels que soient les efforts qu'elle fasse pour tendre vers un journalisme de qualité, gardera toujours l'image du quotidien de l'ordre établi pour ceux qui plaident en faveur d'une conception plus ouverte de la démocratie et se reconnaissent davantage dans les pages des journaux alternatifs ou adoptent le Web, où s'invente dans l'interactivité une nouvelle manière d'alimenter les débats de société. Il faut situer la réflexion sur les médias dans un cadre qui dépasse le strict problème de la concentration et concevoir l'information comme un système plus large dont les diverses parties (médias publics, privés, communautaires, alternatifs, etc.) répondent à des objectifs différents et permettent à l'ensemble de satisfaire les besoins multiples d'une démocratie de plus en plus complexe. Il est devenu difficile de faire croire aux citoyens que Quebecor, CanWest Global ou les autres sont les agents privilégiés de la vie démocratique. Ils y contribuent bien sûr, mais empêtrés qu'ils sont dans leurs affaires de « convergence » et de « synergie », ils ont bien d'autres soucis, dont celui d'échapper au démantèlement annoncé que laissent présager les difficultés financières de certains empires. Faut-il déjà penser à l'après-convergence ? C'est une autre histoire.

Le départ de Tobin pourrait être salutaire selon Grimes

MICHAEL MACDONALD
Presse Canadienne

SAINT-JEAN, T.-N. — Le départ subit de Brian Tobin de la vie politique sera salutaire pour Terre-Neuve, a déclaré hier le premier ministre de cette province, Roger Grimes, en guise d’adieu à son prédécesseur.

Au cours d’une allocution prononcée devant le club Rotary, M. Grimes a souligné que les aspirations — non déclarées — de M. Tobin à la direction du Parti libéral fédéral avaient assombri les relations entre la province et Ottawa.

Ainsi, depuis un an, chaque fois que la province demandait de l’aide à des politiciens et à des dirigeants fédéraux, la réponse était toujours la même : « Demandez donc ça à votre copain Brian Tobin », a relaté M. Grimes.

Maintenant que l’ancien ministre du cabinet fédéral a quitté l’arène politique, la province pourra peut-être obtenir ce qu’elle demande dans certains dossiers, a-t-il ajouté.

« À présent que M. Tobin ne représente plus une menace pour les candidats de la prochaine course au leadership, peut-être pourrions-nous revenir à une relation plus normale », a-t-il déclaré.

Ce ne sont pas les premiers commentaires du genre pour Roger Grimes, qui cherche visiblement à prendre ses distances avec Brian Tobin, dont l’ombre plane toujours sur Terre-Neuve.

Le premier ministre terre-neuvien a reconnu, hier, que depuis l’annonce de la décision de M. Tobin, il avait dû répondre à beaucoup de gens qui s’inquiétaient du peu d’influence que la province aurait dans l’avenir auprès du cabinet fédéral.

Brian Tobin, qui est revenu sur la scène fédérale l’an dernier après avoir été premier ministre de Terre-Neuve pendant cinq ans, était généralement considéré comme un ardent défenseur de la région.

De toute évidence, Roger Grimes ne partage pas ce point de vue. C’est la troisième fois cette semaine qu’il affirme que la province profitera du départ de M. Tobin.

Plus tôt au cours du mois, il a reproché à Brian Tobin — qui était alors ministre de l’Industrie à Ottawa — de n’avoir pas réussi à convaincre ses collègues du cabinet de modifier le mode de calcul des paiements de péréquation pour les provinces de l’Atlantique.

M. Tobin, a-t-il souligné, avait fait de cette question sa priorité pendant la campagne électorale fédérale de 2000.

Les commentaires acerbes de Roger Grimes à son endroit ont blessé Brian Tobin, rapporte une source proche de l’ancien ministre. L’incapacité de M. Tobin à obtenir des appuis pour modifier les paiements de péréquation, de même que le fait qu’il s’est retrouvé avec beaucoup moins que ce qu’il avait espéré pour le portefeuille de l’industrie, ont contribué à sa décision de quitter la politique, a indiqué la source.

| PREMIÈRE GUERRE MONDIALE | Un pardon qui offusque de nombreux vétérans

Presse Canadienne

OTTAWA — Après avoir sollicité un « pardon » en décembre pour 23 vétérans exécutés pendant la Première Guerre mondiale, le conseil regroupant 40 associations d’anciens combattants demande maintenant au premier ministre Jean Chrétien que les noms de ces vétérans ne soient pas être inscrits dans le Livre du souvenir, comme l’a décidé le gouvernement avant la période des Fêtes.

Le 11 décembre dernier, le ministre des Anciens Combattants d’alors, Ron Duhamel, nommé au Sénat mardi, avait déclaré qu’« en ajoutant leurs noms dans leurs pages de ce livre sacré, nous rendrons à tout jamais un juste hommage au service qu’ils ont accompli et au sacrifice qu’ils ont consenti .» Ce dernier disait souhaiter donner à ces 23 Canadiens la dignité qu’ils méritaient afin « de permettre ainsi à leurs familles de tourner la page. »

Mais ces propos ont insulté un grand nombre de vétérans qui ont provoqué un déluge de protestations dans les bureaux des associations d’anciens combattants du pays. Le Livre du souvenir rend hommage « au courage, aux sacrifices et à l’héroïsme de ceux qui sont morts au combat, » selon ce qu’avait dit Sir Robert Borden, lors de l’inauguration du lieu où les livres sont con-

servés dans la tour de la Paix au parlement.

Les anciens combattants auraient préféré qu’un pardon leur soit plutôt accordé afin de tourner la page une fois pour toutes sur ces exécutions, comme l’a fait en septembre dernier le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour cinq soldats exécutés.

La loi adoptée par la Nouvelle-Zélande reconnaît que les cinq soldats ne méritaient pas l’exécution, mais cette décision n’a aucune autre conséquence, et les soldats n’ont pas été honorés d’une autre manière. La peine de mort faisait partie des mesures prises pour maintenir la discipline dans les rangs militaires, a argué le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour expliquer sa décision. « En accordant le pardon, on aurait permis à tout le monde de tourner la page. Mais en inscrivant leur nom dans le Livre du souvenir, le gouvernement a insulté beaucoup de vétérans », a expliqué le président du CNAAC, Cliff Chadderton, joint hier en Floride.

Même si quelques-unes des exécutions n’étaient pas méritées, la majeure partie de celles-ci étaient justifiées, selon M. Chadderton. Les soldats exécutés « étaient les pires de tous, et ils méritaient l’exécution selon les lois de l’époque » soutient M. Chadderton, qui dit avoir recueilli des détails sur chacun des soldats exécutés.